

**SOCIETE NEW BODY LINE S.A**



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Du 30-06-2025 à 10h**

**EXERCICE 2024**

**IACE - Tunis**

## SOMMAIRE

CHAPITRE I- PRESENTATION DE LA SOCIETE ET L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE .....	4
I-PRESENTATION DE LA SOCIETE .....	5
II- L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE .....	5
CHAPITRE II- RAPPORT ANNUEL ET ETATS FINANCIERS 2024.....	6
I – Aperçu sur la conjoncture économique en 2024 .....	6
1. Conjoncture économique Zone Euro .....	7
II– Activité et résultat de la société en 2024.....	9
2.1 Activité Commerciale :.....	11
2.1.1 Evolution du nombre de clients par famille de produits : .....	10
2.1.1 Evolution du nombre de clients par pays :.....	10
2.2 Production :.....	10
2.2.1 Produits finis :.....	10
2.2.2 Sous-traitance :.....	11
2.3 Produits d'exploitation :.....	11
2.3.1 Détail du chiffre d'affaires par marché : .....	11
2.3.2 Détail de Chiffre d'affaires par famille de produits .....	11
2.3.3 Détail de Chiffre d'affaires par pays :.....	11
2.4 Charges d'exploitation :.....	12
2.4.1 Achats d'approvisionnement consommés .....	13
2.4.2 Charges du personnel .....	13
2.4.3 Autres charges d'exploitation .....	14
2.5 Investissements & financements :.....	14
2.6 Evolution de la société et de ses performances durant les cinq dernières années .....	15
III- PARTICIPATIONS .....	16
IV- ACTIONNARIAT .....	17
4.1 Renseignement relatif à la répartition du capital et des droits de vote.....	18
4.2 Information sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale.....	18
V- ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	19
5.1 Conseil d'administration.....	20
5.2 Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs.....	20
5.3 Principales délégations encours de validité.....	20
5.4 Rôle de chaque organe d'administration et de direction.....	20
5.5 Fonctions, participations, et activités dans d'autres sociétés.....	21
5.6 Comités spéciaux et rôle de chaque comité.....	21
VI- COURS BOURSIER .....	22
6.1 Evolution du cours et des transactions.....	23
6.2 Statistiques des transactions sur l'action NBL.....	23
VII- AFFECTATION DES RESULTATS .....	24
7.1 Dispositions statutaires.....	25
VIII- CONTROLE DES COMPTES ET ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE.....	26
8.1 Contrôle des comptes.....	27
8.2- Eléments sur le contrôle interne.....	27
IX GESTION DES RESSOURCES HUMAINES .....	28
9.1 Système de rémunération.....	29
9.2 Formation du personnel.....	29
X Etats financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 .....	30
Bilan.....	31
Etat de résultat.....	33
Etat de trésorerie.....	34
NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2024.....	35
Note Bilan.....	37
Note Etat de résultat.....	42

Note Etat de flux.....	45
Note sur les parties liées.....	46
Note sur les Evénements postérieurs à la clôture.....	47
Soldes Intermédiaires de Gestion.....	48
XI RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS le 31 DECEMBRE 2024.....	49
I- Rapport d'audit sur les états financiers individuels .....	49
II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires .....	51
XII – RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024.....	53
XIII – Etat financiers consolidés de l'exercice clos au 31 decembre 2024.....	56
XIV – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024.....	70
CHAPITRE III- DOCUMENT D'INFORMATION.....	74
I-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSEMBLEE.....	75
1.1 Les membres du Conseil d'Administration.....	75
1.1.1 Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration actuels dont le mandat se termine avec l'Assemblée statuant sur l'exercice 2024.....	75
1.1.2 Administrateurs détenant 5% ou plus dans le capital de NEW BODY LINE.....	75
1.2 Nomination du commissaire aux comptes.....	75
1.3 Personnes intéressées dans certains points de l'ordre du jour de l'Assemblée.....	75
II-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DROIT DE VOTE ET LA REPARTITION DU CAPITAL.....	75
2.1 Nombre de titres comportant droit de vote.....	75
2.2 Date d'inscription au registre des actionnaires.....	75
2.3 Répartition du capital (actionnaires détenant plus que 5% du capital).....	75
CHAPITRE IV PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO.....	76

**CHAPITRE I-**  
**PRESENTATION DE LA SOCIETE**  
**ET**  
**L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

## I-PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « NEW BODY LINE » est une Société Anonyme de nationalité Tunisienne créée en 2000 ayant son siège social à Avenue Ali BELHOUANE 5199 Mahdia, au capital social actuel de 4 250 400 DT reparti en 4 250 400 actions de 1 dinars de nominal chacune.

NEW BODY LINE S.A est une société qui opère dans le secteur Textile avec la technologie de tricotage numérique seamless en produit fini.

Totalement exportatrice depuis sa création elle commercialise ses produits principalement en Europe mais aussi en Tunisie.

La société NEW BODY LINE S.A a été introduite sur le marché principal de la cote de la bourse en 2013.

### Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la société NEW BODY LINE S.A est composé de :

Administrateurs	Mandat actuel	Fonctions
<b>Md. REJEB Hanène</b>	2024, 2025 et 2026	Président du conseil d'administration
<b>Mr. REJEB SFAR Karim</b>	2024, 2025 et 2026	Membre
<b>Mr. Nessim REJEB</b>	2024, 2025 et 2026	Membre
<b>Mr. REJEB Hedi</b>	2024, 2025 et 2026	Membre
<b>Mr Sofiane BEN SLAMA</b>	2024, 2025 et 2026	Membre représentant les actionnaires minoritaires
<b>Mr Abdelkader HAMZA</b>	2024, 2025 et 2026	Membre indépendant
<b>M. Mahmoud Hafedh SNENE</b>	2024, 2025 et 2026	Membre indépendant

**Les Commissaires aux comptes :** Le Commissaires aux comptes : Mr rachid nechi

## II- L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2024 et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2024.
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2024 et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2024.
4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.
6. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion au cours de l'exercice 2024.
7. Fixation du montant des jetons de présence.
8. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

## **CHAPITRE II-**

### **RAPPORT ANNUEL ET ETATS FINANCIERS 2024**

#### **I – Aperçu sur la conjoncture économique en 2024**

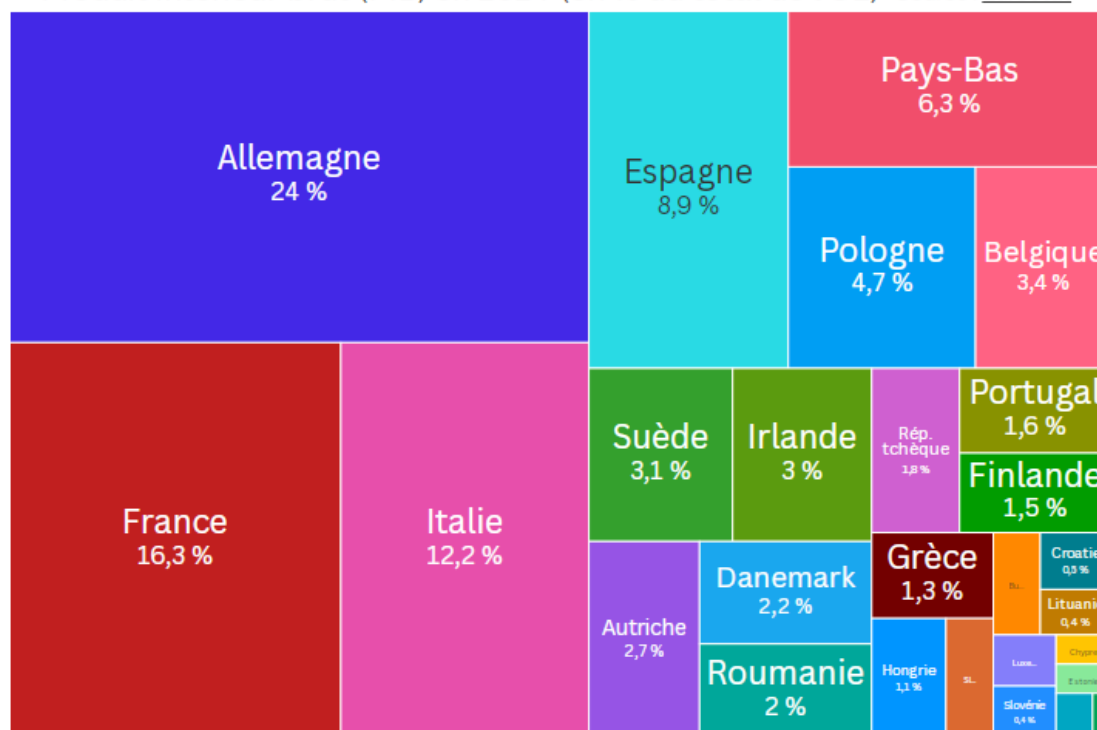
## 1. Conjoncture économique Zone Euro :

### Le PIB de la zone euro

La somme des économies des 27 Etats membres de l'UE a représenté un produit intérieur brut (PIB) de **17 935,5 milliards d'euros** en 2024.

L'économie **allemande** est de loin la plus importante de l'Union, avec un PIB de 4 305 milliards d'euros, suivie par celle de la **France** avec 2 921 milliards d'euros. Viennent ensuite l'**Italie** (2 192 milliards) et l'**Espagne** (1 593 milliards).

Produit intérieur brut (PIB) en 2024 (en % du total de l'UE) Source : Eurostat



### La demande intérieure en France et en Europe

En 2024, la demande intérieure en France et en Europe a montré des signes de ralentissement, avec la consommation des ménages et l'investissement en baisse. La France a connu une croissance modeste, tirée par le commerce extérieur et les dépenses publiques, tandis que l'Europe a vu une légère amélioration de sa croissance, mais avec des défis liés à l'inflation et à la dette publique.

#### **En France:**

##### **Croissance modeste:**

L'activité économique a progressé de manière modérée en 2024, avec une croissance du PIB de 1,1%, un chiffre similaire à celui de 2023.

##### **Demande intérieure:**

La consommation des ménages a été faible, tandis que l'investissement a reculé.

##### **Commerce extérieur et dépenses publiques:**

Le commerce extérieur et les dépenses publiques ont été les principaux moteurs de la croissance en 2024.

##### **Ralentissement de l'inflation:**

L'inflation a connu un fort ralentissement en 2024.

#### **En Europe:**

##### **Croissance légèrement améliorée:**

La croissance de l'Union Européenne a connu une légère amélioration, passant de 0,4% en 2023 à 1% en fin 2024.

##### **Défis persistants:**

La zone euro a connu des défis liés à l'inflation et à la dette publique, qui restent élevés.

### Consommation des ménages et épargne:

La consommation privée a moins augmenté que le pouvoir d'achat, et le taux d'épargne des ménages a fortement augmenté.

En 2024, le volume des ventes dans le commerce en France serait stable par rapport à 2023. L'activité serait en hausse dans le commerce de détail, où elle rebondirait plus fortement que la moyenne de la zone euro. Elle serait quasiment stable dans le commerce de gros (contre une baisse en zone euro).

### Consommation d'articles d'habillement et textile

En 2024, le marché textile en France et en Europe a connu des fluctuations, avec un recul des exportations européennes et une légère hausse des ventes en valeur en France. L'e-commerce et les ventes en magasin ont également montré des tendances contrastées.

L'année 2024 révèle une légère hausse de 0,3 % des chiffres d'affaires habillement et textile des distributeurs par rapport à décembre 2023. En dépit d'un effet calendaire négatif (4 samedis en décembre 2024, contre 5 en 2023), les ventes du dernier mois de l'année 2024 sont légèrement supérieures à celles de 2023. Selon les différents circuits de distribution, les résultats sont compris entre une hausse de 6,1 % pour les pure players et cataloguistes (source FEVAD) et un recul de 7,6 % pour les hypers et supermarchés. A l'occasion des fêtes de fin d'année, les ventes des grands magasins (magasins populaires compris) ont été bien orientées (+ 5,8 %).

### Bilan de l'année 2024 : le net ralentissement de la hausse des prix n'a pas relancé les ventes

Les ventes de l'ensemble de l'année 2024 ont bénéficié d'une légère hausse de 0,1 % en valeur par rapport à 2023. Les chiffres d'affaires générés l'année dernière restent en moyenne inférieurs de 5,5 % à ceux de 2019. Selon les différents circuits de distribution, on remarquera que les chaînes grande diffusion ainsi que les pure players et cataloguistes sont les seuls à avoir bénéficié d'une hausse du chiffre d'affaires par rapport à 2019, respectivement de + 10,8 % et + 0,5 %.

L'année 2024 a été marquée par le ralentissement sensible de l'inflation. Si les prix des articles d'habillement n'ont augmenté que de 0,5 % en moyenne l'année dernière, ils ont néanmoins augmenté de 10 % depuis 2021, alors qu'ils n'avaient progressé que de 5 % entre 1995 et 2021. Les quantités consommées ont, quant à elles, enregistré un très léger retrait de 0,4 % en 2024.

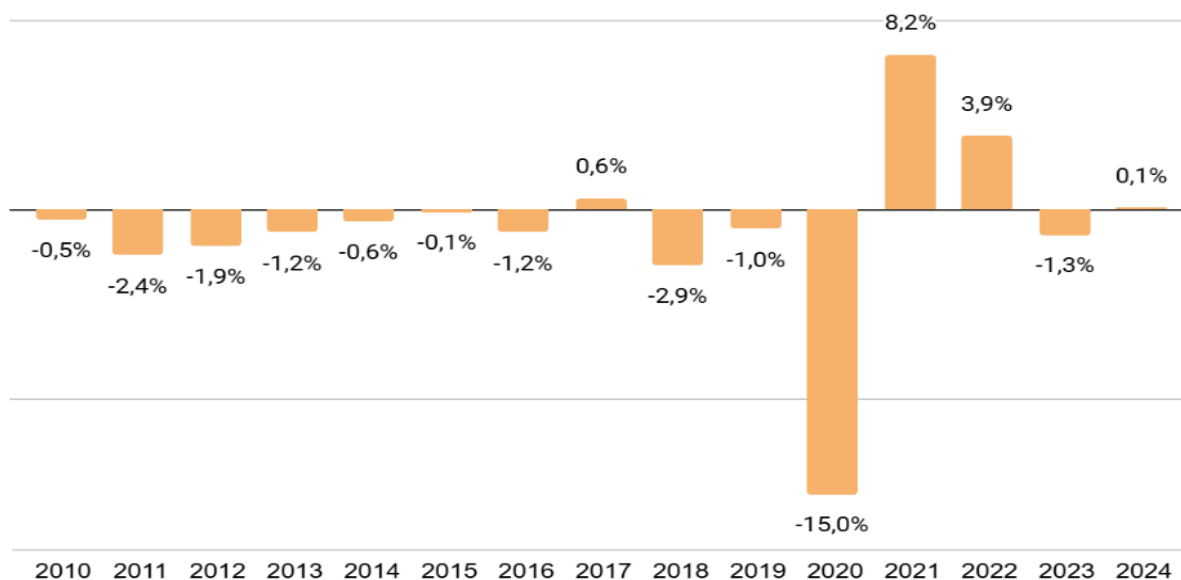
### Les ventes en ligne retrouvent une tendance positive

Les ventes en ligne ont retrouvé une tendance positive en 2024 (+ 1,7 % en moyenne pour tous les circuits de distribution, par rapport à 2023). Pour rappel, les années 2022 et 2023 ont enregistré un repli, succédant aux années 2020 et 2021, marquées par un essor particulièrement soutenu du E-commerce. En définitive, les ventes sur Internet de l'année 2024 ont été supérieures de 9,2 % à celles de 2019.

Le chiffre d'affaires des magasins physiques ayant connu une légère baisse l'année dernière (- 0,7 %), la part des ventes en ligne s'est renforcée en 2024 : on estime qu'elle s'est élevée à 23 %, soit près d'un point de plus qu'en 2023.

### Évolutions annuelles des ventes textile-habillement de 2010 à 2024 \*\* Y compris ventes en ligne

Variation du chiffre d'affaires\*\* (en %) par rapport au même mois de l'année précédente



## **II– Activité et résultat de la société en 2024**

## 2.1 Activité Commerciale :

### 2.1.1 Evolution du nombre de clients par famille de produits :

L'évolution du nombre de clients est donnée par le tableau suivant :

Clients	2023	2024
Lingerie Basique	20	15
Lingerie intelligente	5	6
Articles sport	3	3
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>24</b>

#### 1.1.1 Evolution du nombre de clients par pays :

En 2024, NBL a traité avec 24 clients répartis comme suit :

Pays	France	Tunisie	Allemagne	Suède	U.K.	USA	Belgique	Total
<b>2023</b>	14	10	1	1	1	1	0	<b>28</b>
<b>2024</b>	11	9	1	1	1	0	1	<b>24</b>

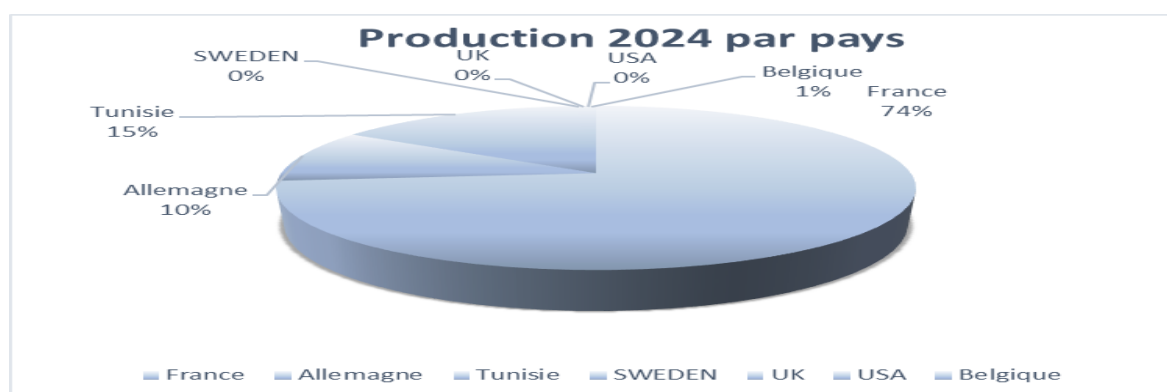
## 2.2 Production :

### 2.2.1 Produits finis :

En 2024 NEW BODY LINE a produit 473 338 pcs contre 521 641 pcs en 2023 soit une diminution de 9 %.

#### A- *Détail de la production par pays de destination*

Pays	2023		2024		Variation 2023/2024
	Quantité	%	Quantité	%	
France	347 444	66,61%	347 903	73.50%	0%
Allemagne	89 637	17,18%	49 298	10.41%	-45%
Tunisie	81 560	15,64%	70 542	14.90%	-14%
SWEDEN	1 000	0,19%	1 105	0.23%	11%
UK	1 000	0,19%	2 240	0.47%	124%
USA	1 000	0,19%	0	0.00%	-100%
Belgique	0	0,00%	2 250	0.48%	-
<b>TOTAL</b>	<b>521 641</b>	<b>100%</b>	<b>473 338</b>	<b>100%</b>	<b>-9%</b>



### ***B- Détail de la production par famille de produits***

Le détail de la production par famille de produits est donné par le tableau suivant :

Nombre de pièces vendues					Variation 2023/2024
Famille de produit	2023		2024		
Lingerie basique	180 067	35%	223 042	47%	24%
Lingerie intelligente	341 574	65%	250 296	53%	-27%
<b>TOTAL</b>	<b>521 641</b>	<b>100%</b>	<b>473 338</b>	<b>100%</b>	<b>-9%</b>

#### **2.2.2 Sous-traitance :**

En 2024, la société a réalisé des travaux de sous-traitance en confection et en teinture, pour un nombre total de pièces s'élevant à 1 514 pcs contre 5 029 pcs en 2023.

2023	2024	Variation 2023/2024
5 029	1 514	-70%

### **2.3 Produits d'exploitation :**

#### **2.3.1 Détail du chiffre d'affaires par marché :**

La répartition du chiffre d'affaires entre Export et marché local se présente comme suit :

LIBELLE	2023		2024		Variation 2023/2024
Chiffre d'affaire - Export	5 325 729	81%	4 762 278	80%	-11%
Chiffre d'affaire - Marché Local	1 254 490	19%	1 157 958	20%	-8%
<b>Total des Revenus</b>	<b>6 580 219</b>	<b>100%</b>	<b>5 920 235</b>	<b>100%</b>	<b>-10%</b>

La part du chiffre d'affaires local par rapport au chiffre d'affaires total est de 20% avec une diminution de 8 % par rapport à 2023.

#### **2.3.2 Détail de Chiffre d'affaires par famille de produits**

Le détail du chiffre d'affaires par famille de produits est donné par le tableau suivant :

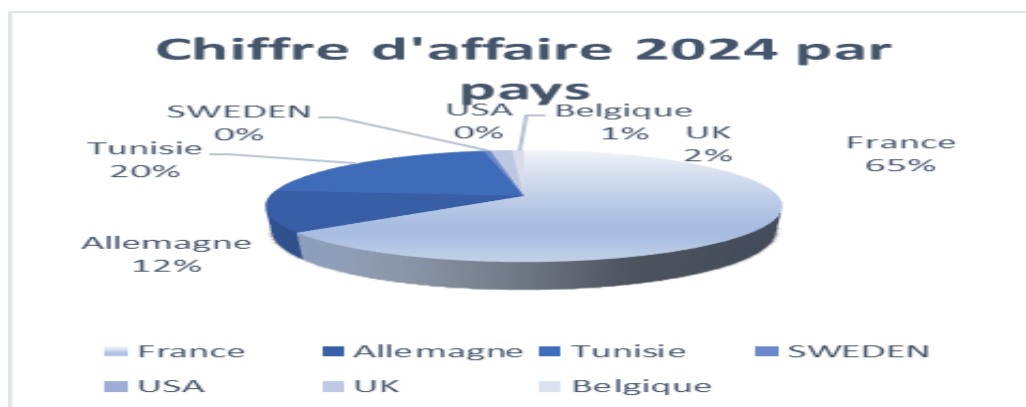
Chiffre d'affaires par famille de produits					
Famille de produit	2023		2024		Variation 2023/2024
	Montant	%	Montant	%	
Lingerie basique	2 856 647	43%	3 250 238	55%	14%
Lingerie intelligente	3 723 572	57%	2 669 997	45%	-28%
<b>TOTAL</b>	<b>6 580 219</b>	<b>100%</b>	<b>5 920 235</b>	<b>100%</b>	<b>-10%</b>

#### **2.3.3 Détail de Chiffre d'affaires par pays :**

Le détail du chiffre d'affaires par pays est donné par le tableau suivant :

Pays	Chiffre d'affaires par pays				Variation 2023/2024
	2023		2024		
France	4 162 126	63,25%	3 827 417	64.65%	-8%
Allemagne	1 067 848	16,23%	707 128	11.94%	-34%
Tunisie	1 254 490	19,06%	1 207 132	20.39%	-4%
SWEDEN	28 120	0,43%	30 275	0.51%	8%
USA	17 994	0,27%	0	0.00%	-100%
UK	49 642	0,75%	95 003	1.60%	91%

Belgique	0	0,00%	53 281	0.90%	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 580 219</b>	<b>100%</b>	<b>5 920 235</b>	<b>100%</b>	<b>-10%</b>



Les produits d'exploitation ont enregistré en 2024 une régression de 10 % par rapport à l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Produits d'exploitation	2023	2024	Variation 2023/2024
Revenus	6 580 219	5 920 236	-10%
Autres produits d'exploitation	18 035	10 145	-44%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>6 598 254</b>	<b>5 930 381</b>	<b>-10%</b>

#### **2.4 Charges d'exploitation :**

Les charges d'exploitation ont augmenté de 88 % en 2024 par rapport à 2023, selon le détail suivant :

Libellé	2023	2024	Variation 2024/2023
Variations stocks produits finis & encours	321 131	-178 257	-156%
Achats d'approvisionnements consommés	2 589 862	2 331 730	-10%
Charges de personnel	1 954 232	2 121 272	9%
Dotations aux amortissements et aux provisions	253 139	5 859 911	2215%
Autres charges d'exploitation	627 105	674 829	8%
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>5 745 468</b>	<b>10 809 485</b>	<b>88%</b>

Ainsi le ratio « charges d'exploitation/chiffre d'affaires » a augmenté de 109% par rapport l'année 2023 en enregistrant un taux égal à 183% comme l'indique le tableau ci-dessous :

	2023	2024	Variation
Charges d'exploitation	5 745 468	10 809 485	88%
Chiffre d'affaires	6 580 219	5 920 236	-10%
Charges d'exploitation/ Chiffre d'affaires	87%	183%	109%

## 2.4.1 Achats d'approvisionnement consommés

Les achats consommés ont connu en 2024 une diminution de 10 %. Le détail de ces charges est donné par le tableau suivant :

Libellé	2023	2024	Variation 2024/2023
Achat stocké Matières Premières atelier tricotage	1 455 657	1 114 286	-23%
Achat stocké Matières Premières atelier confection & Finissage	683 127	589 423	-14%
Achat stocké Matières Premières atelier teinture	121 814	135 286	11%
Autres approvisionnements	51 798	62 437	21%
Variation de stock de marchandises	45 682	148 497	225%
Electricité & GAZ & EAU	231 783	281 801	22%
<b>Total des Achats d'approvisionnements consommés</b>	<b>2 589 862</b>	<b>2 331 730</b>	<b>-10%</b>

## 2.4.2 Charges du personnel

Les charges du personnel ont connu en 2024 une augmentation de 9% par rapport à 2023.

Libellé	2023	2024	Variation 2023/2024
Salaires	549 070	589 216	7%
Appointements	902 730	976 281	8%
Rémunération PDG	100 981	100 981	0%
Congés payés	103 878	106 290	2%
CNSS	270 908	291 054	7%
Autres ch.personnels & autres ch. sociales	26 664	57 449	115%
<b>Total des Charges du personnel</b>	<b>1 954 232</b>	<b>2 121 272</b>	<b>9%</b>

La régression du chiffre d'affaires de 10 % et l'augmentation des charges du personnel de 9 % a engendré une augmentation du ratio « charges du personnel / chiffre d'affaires » qui est passé de 30 % en 2023 à 36% en 2024.

Libellé	2023	2024	Variation 2023/2024
Charges de personnel	1 954 232	2 121 272	9%
Chiffre d'affaires	6 580 219	5 920 236	-10%
<b>Charges du personnel/ Chiffre d'affaires</b>	<b>30%</b>	<b>36%</b>	<b>21%</b>

Le total effectif de la société New Body Line en 2024 s'élève à 154 personnes contre 148 en 2023. La répartition de cet effectif par service et direction est la suivante :

Affectation	Effectif				Variation 2023/2024
	2023		2024		
ATELIER TRICOTAGE	19	13%	20	13%	5%
ATELIER CONFECTION	67	46%	72	47%	9%
ATELIER TEINTURE	5	3%	5	3%	0%
ATELIER CONTROLE & CONDITIONNEMENT	22	14%	25	16%	25%
L'ADMINISTRATIF	35	24%	32	21%	-9%
<b>TOTAL</b>	<b>148</b>	<b>100%</b>	<b>154</b>	<b>100%</b>	<b>6%</b>

### **2.4.3 Autres charges d'exploitation**

Le total des autres charges d'exploitation s'élève à 674 829 DT en 2024 contre 627 105 DT en 2023, soit une augmentation de 8 %.

<b>Libellé</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Variation 2023/2024</b>
Location	82 836	83 113	0%
Frais de nettoyage courant	26 933	40 462	50%
Assurances	30 254	29 512	-2%
Services extérieurs	57 323	47 061	-18%
Rémunérations Intermédiaires & Honoraires	102 747	122 775	19%
Publicité, publication, relation publiques	5 520	5 615	2%
Transport sur ventes	29 552	23 617	-20%
Missions et réception	22 821	34 184	50%
Assistance Commerciale	161 451	188 676	17%
Frais postaux & télécommunications	22 869	21 658	-5%
Banque -commissions et autres services	6 651	4 850	-27%
Autres Impôts, taxes et versement assimilés	56 896	55 807	-2%
Jeton de présence	21 250	17 500	-18%
<b>Total des Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>627 105</b>	<b>674 829</b>	<b>8%</b>

### **2.5 Investissements & financements :**

Durant l'année 2024, la société NEW BODY LINE a réalisé des investissements de l'ordre de 167 490 DT. Ces investissements ont été financés par les fonds propres de la société.

<b>Désignation</b>	<b>Montant/DTN</b>
CHAUDIERE	57 285
MACHINE INDUSTRIELLE	54 247
SITE WEB EN COURS	55 958
<b>Total</b>	<b>167 490</b>

## 2.6 Evolution de la société et de ses performances durant les cinq dernières années

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23/24
Revenus	4 947 403	6 843 886	5 466 474	6 598 254	5 930 381	-10%
Variation de stock PF	-100 719	292 220	199 966	-321 131	178 257	-156%
Cout des achats	-1 922 738	-2 314 757	-1 990 692	-2 589 862	-2 331 730	-10%
<b>Marge Brut</b>	<b>2 923 946</b>	<b>4 821 349</b>	<b>3 675 747</b>	<b>3 687 261</b>	<b>3 776 908</b>	2%
<b>Taux de marge Brut</b>	<b>59%</b>	<b>70%</b>	<b>67%</b>	<b>56%</b>	<b>64%</b>	<b>14%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
Charges de Personnel	-1 591 792	-1 732 836	-2 099 865	-1 954 232	-2 121 272	9%
Dotation aux amort et aux provisions	-287 664	-290 173	-282 935	-253 139	-5 859 911	2215%
Autres Charges d'exploitation	-538 454	-684 752	-781 553	-627 105	-674 829	8%
Transfert de Charge						
<b>EBIT</b>	<b>506 036</b>	<b>2 113 588</b>	<b>511 394</b>	<b>852 786</b>	<b>-4 879 104</b>	-672%
<b>Marge Opérationnelle ( % )</b>	<b>10%</b>	<b>31%</b>	<b>9%</b>	<b>13%</b>	<b>-82%</b>	<b>-737%</b>
Réintégration dotation amort & Prov	287 664	290 173	282 935	253 139	5 859 911	2215%
<b>EBITDA</b>	<b>793 701</b>	<b>2 403 761</b>	<b>794 329</b>	<b>1 105 924</b>	<b>980 807</b>	-11%
<b>Marge EBITDA ( % )</b>	<b>16%</b>	<b>35%</b>	<b>15%</b>	<b>17%</b>	<b>17%</b>	<b>-1%</b>
Charges Financières Nettes	243 668	-53 948	-1 462	55 035	-29 642	-154%
Produits des Placements	525 901	556 769	752 205	664 585	687 125	3%
Autres Gains Ordinaires	7 043	6 635	4 689	16 694	22 034	32%
Autres Pertes Ordinaires	-5	-3 443	-24	-8	-14	72%
<b>EBT</b>	<b>1 282 643</b>	<b>2 619 600</b>	<b>1 266 801</b>	<b>1 589 092</b>	<b>-4 199 601</b>	-364%
Impots Sur les Bénéfices	-66 474	-451 752	-131 465	-237 608	-309 740	30%
<b>Résultat Net de l'Exercices</b>	<b>1 216 170</b>	<b>2 167 848</b>	<b>1 135 336</b>	<b>1 351 483</b>	<b>-4 509 341</b>	-434%
<b>Taux de marge Nette</b>	<b>25%</b>	<b>32%</b>	<b>21%</b>	<b>20%</b>	<b>-76%</b>	<b>-471%</b>

### **III- PARTICIPATIONS**

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2022 la société NEW BODY LINE détient :

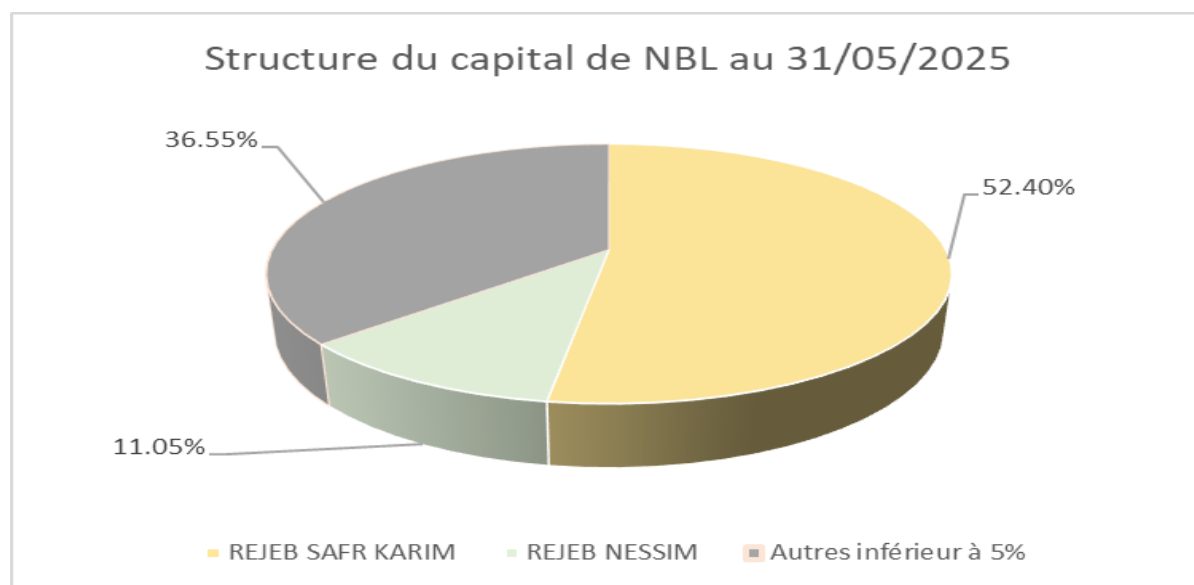
- 100% des actions de sa filiale française LYTESS SAS à associé unique capital 255.260,00 euros.
- 1 part du capital de la société WAT Tunisie Sarl, de droit tunisien au capital de 1.167.850 Dinar par acte de cession en date 30/11/2022.

## **IV- ACTIONNARIAT**

#### **4.1 Renseignement relatif à la répartition du capital et des droits de vote**

La répartition du capital au 31/05/2025 se présente comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>%</b>
REJEB SAFR KARIM	2 227 115	52.40%
REJEB NESSIM	469 560	11.05%
Autres inférieur à 5%	1 553 725	36.55%
<b>TOTAL</b>	<b>4 250 400</b>	<b>100%</b>



#### **4.2 Information sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale**

Conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts de NBL relatif aux Assemblées Générales :  
L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires, **quel que soit le nombre de leurs actions**.  
Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises obligent tous les actionnaires, mêmes les absents ou incapables.

**V- ORGANES D'ADMINISTRATION  
ET DE DIRECTION**

## **5.1 Conseil d'administration**

L'administration de la Société NBL est confiée à un Conseil d'Administration. Le mandat des Administrateurs est d'une durée statutaire de trois ans renouvelables.

Le Conseil d'Administration de la Société New Body Line est composé des sept (7) membres suivants (AGO du 26/05/2021- AGO du 03/04/2023-AGO du 16/04/2025)

- 1- Mme Hanène REJEB : Président du Conseil
- 2- M. Karim REJEB SFAR : Administrateur
- 3- M. Nessim REJEB : Administrateur
- 4- M. Hédi REJEB SFAR : Administrateur
- 5- M. Sofiane BEN SLAMA : Administrateur représentant des actionnaires minoritaires
- 6- M. Abdelkader HAMZA : Administrateur indépendant
- 7- M. Mahmoud Hafedh SNENE : Administrateur indépendant

## **5.2 Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs**

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de NBL relatif à la composition du Conseil d'Administration :

- **Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**

La désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires se fait par un appel à la candidature en application de l'article 38 du règlement général de la bourse de Tunisie. Pour tout actionnaire détenant individuellement au plus 0.5% du capital et pour les institutionnels détenant individuellement 5% du capital. Cette désignation aura lieu par voie d'élection lors d'une Assemblée Générale Elective au cours de laquelle les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter, la désignation du candidat retenue sera soumise à la ratification de l'Assemblée générale ordinaire. au cours de laquelle les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

- **Désignation de deux administrateurs indépendants :**

La désignation des administrateurs indépendants se fait par un appel à la candidature en application de l'article 38 du règlement général de la bourse de Tunisie.

- **Présidence du conseil d'administration :**

Le Président du Conseil d'Administration ne peut pas assurer la fonction de Directeur General telles que prévues par l'article 218 bis du règlement général de la bourse.

## **5.3 Principales délégations encours de validité**

Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts, le Conseil d'Administration a le pouvoir de nommer un Direction Générale de la Société. Ce dernier peut proposer au Conseil de nommer pour l'assister, un Directeur Général Adjoint choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors de celui-ci, et dont les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions seront déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration transmet à son Directeur General et au Directeur Général Adjoint qu'il aurait adjoint à ce dernier, les pouvoirs nécessaires pour assurer l'exploitation normale et courante de la société.

Actuellement, la société est dirigée par :

1. M. Karim REJEB SFAR en qualité de Directeur Général, en vertu de la nomination qui lui a été faite par décision du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2024
2. Et M. Nessim REJEB en qualité de Directeur Général Adjoint, en vertu de la nomination qui lui a été faite par décision du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2024.

## **5.4 Rôle de chaque organe d'administration et de direction**

Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus, sans limitations et sans réserve pour agir au nom de la société et faire toutes les opérations relatives à son objet.

Les principales missions du Conseil d'Administration consistent à :

- Déterminer la stratégie et les orientations de l'activité de la société
- Veiller à la mise en œuvre des choix stratégiques de la société
- Arrêter les comptes et les états financiers annuels et intermédiaires (semestriels) de la société
- Contrôler la gestion de la société et veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.

Sous réserve des pouvoirs que les statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'ils réservent de façon spéciale au conseil d'administration, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, et ce, dans la limite de l'objet social. Dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués, le Directeur Général représente la société vis-à-vis des tiers.

Le Directeur Général Adjoint exerce ses fonctions aussi longtemps qu'elles ne lui ont pas été retirées par le Conseil qui peut le révoquer à tout moment.

### **5.5 Fonctions, participations, et activités dans d'autres sociétés**

Mr. REJEB SFAR Karim : Président de la société LYTESS SAS par autorisation du conseil d'administration du 11/08/2022.

Mr. REJEB SFAR Karim : Gérant de la société WAT Tunisie par autorisation du conseil d'administration du 14/11/2022.

### **5.6 Comités spéciaux et rôle de chaque comité**

Par décision du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2013, la société NEW BODY LINE s'est dotée d'un comité permanent d'audit interne conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales.

Ce comité a pour principal rôle de :

- Examiner les états financiers intermédiaires et annuels afin d'éclairer le Conseil d'Administration sur leur contenu et de veiller à la fiabilité et à la qualité des informations qui seront fournies aux actionnaires, et s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.
- Veiller à ce que la direction générale de la société mette en place un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacités, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- Procéder, avec la direction générale de la société, à un examen régulier des principaux risques financiers et le cas échéant, donner un avis sur les opérations financières significatives de la société.
- Veiller à l'amélioration continue de la qualité des procédures permettant le respect des réglementations en vigueur.
- Examiner le programme et les résultats des travaux de l'audit interne, et apprécier l'efficacité et la qualité de ses procédures.
- Plus généralement, le comité d'audit peut se saisir ou être saisi de tout sujet de nature financière, comptable, informatique, juridique ou fiscale susceptible d'affecter significativement la situation financière et les résultats de la société.

Sur l'ensemble des points abordés par le comité d'audit, le comité pourra réaliser, s'il le juge utile, une étude détaillée selon les modalités qu'il définira.

Le président du comité présente en séance du Conseil d'Administration la synthèse des travaux du comité d'audit et les recommandations qu'il formule.

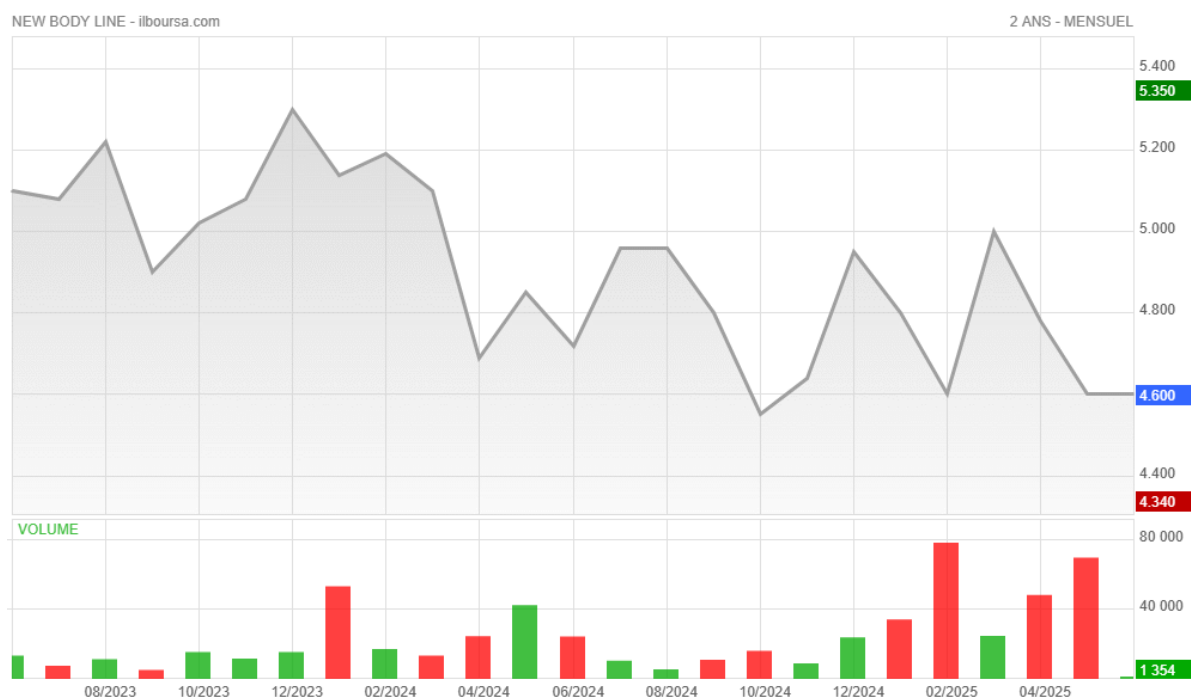
Les membres nommés de ce comité assureront, toutes contributions, travaux, études demandées par le Conseil d'Administration, et donneront au Conseil des propositions relatives au développement de la société et à sa bonne gouvernance.

En 2024, le Comité d'audit s'est réuni et a examiné, notamment :

- L'évolution de l'activité de la société, l'avancement dans la mise en place des procédures de contrôle interne,
- L'application des décisions du Conseil d'Administration,
- La validation des plans d'audit,

## **VI- COURS BOURSIER**

## 6.1 Evolution du cours et des transactions



## 6.2 Statistiques des transactions sur l'action NBL

Intitulés	2020	2021	2022	2023	2024
Capital social (mille DT)	4 250 400	4 250 400	4 250 400	4 250 400	4 250 400
Nominal (DT)	1	1	1	1	1
Nombre d'actions	4 250 400	4 250 400	4 250 400	4 250 400	4 250 400
Capitaux traités (mille DT)	925	3 803	11 808 760	857 537	1 207 524
Titres traités	210 491	780 000	1 966 488	175 545	248 974
Cours plus haut (DT)	5,010	5,960	7,400	5,350	5,300
Cours plus bas (DT)	3,740	4,200	4,610	4,980	4,550
Clôture au 31/12 (DT)	4,380	5,480	4,980	5,300	4,950
Cap. Boursière au 31/12 (MD)	18,617	23,292	21,167	22,527	21,039
Dividendes par action (DT)	0,360	0,500	0,300	0,300	0,000*
Date de distribution	23/08/2021	26/09/2022	20/09/2023	26/09/2024	-*

\* proposé à l'AGO de juin 2025

**VII- AFFECTATION DES  
RESULTATS**

## **7.1 Dispositions statutaires**

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts de NBL relatif à l'affectation et répartition des bénéfices :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- Une fraction de 5% des bénéfices nets jusqu'à concurrence du dixième du capital social constituant une réserve statutaire.

L'Assemblée Générale ordinaire est souveraine pour répartir ce bénéfice distribuable à titre de dividende ou décider de le reporter à nouveau.

La mise en paiement des dividendes décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale.

Le projet de répartition du résultat net de l'exercice 2024, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 21.05.2025, est le suivant :

<b>Libellé</b>	<b>Montant / DT</b>
Résultat de l'exercice	-4 509 340.660
Résultats reportés bénéficiaires 2023	4 434 819,605
<b>Résultats reportés déficitaires 2024</b>	<b>-74 521,061</b>

**VIII- CONTROLE DES COMPTES  
ET ELEMENTS SUR LE  
CONTROLE INTERNE**

## **8.1 Contrôle des comptes**

Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024, il a été décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes :

<i>Commissaire aux comptes</i>	<i>Adresse</i>	<i>Mandat</i>
<b>Le cabinet « UNIVERS AUDIT » Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie</b>	<b>Rue du Lac Léman résidence du Lac 20011053 Les Berges du Lac, Tunis Tél : 71 964 692 / Fax : 71 964 741</b>	2024 -2025- 2026

## **8.2- Eléments sur le contrôle interne**

Le contrôle interne est l'ensemble des mesures mises en œuvre par la Direction Générale, le management et le personnel pour s'assurer d'une assurance raisonnable quant à l'accomplissement des objectifs suivants :

- Utilisation économique et efficace des ressources disponibles ;
- Maîtrise des risques ;
- Intégrité, fiabilité et exhaustivité des informations de gestion ;
- Respect des lois et des règlements, des politiques générales, des programmes, des plans et des procédures internes ;
- Prévention de la fraude.

Afin d'y parvenir la société NBL s'est dotée des services et organisation suivante :

- **Service Audit interne :**

Le service audit interne a pour principal rôle d'apprécier la qualité de l'ensemble du système de contrôle interne. A cet effet, l'audit interne apporte au management des examens, des analyses, des recommandations, des avis et des informations.

La société « NBL » s'est récemment dotée d'un service d'auditeur interne dans le but de permettre au management de la société de disposer d'une fonction indépendante d'examen et d'évaluation du bon fonctionnement, de l'efficacité et de l'efficience du système de contrôle interne. L'auditeur interne assiste ainsi la hiérarchie dans l'exercice effectif de ses responsabilités.

- **Manuel des Procédures :**

La société « NBL » a procédé à la nomination d'un cabinet externe pour l'établissement d'un manuel des procédures. Ce travail est en cours de finalisation.

- **Comité permanent d'audit :**

Le système de contrôle interne de la société est périodiquement revu par le comité permanent d'Audit.

**IX GESTION DES RESSOURCES  
HUMAINES**

## **9.1 Système de rémunération**

Les rapports entre la société NEW BODY LINE et son personnel sont régis par le Code du travail et la convention collective sectorielle du textile signée le 26/07/1974, approuvée par l'arrêté du ministre des affaires sociales du 29/08/1974 et modifiée par les textes subséquents.

Par ailleurs, aucun avantage en nature n'est accordé au personnel par la société NEW BODY LINE.

Le personnel de la société NEW BODY LINE bénéficie chaque fin d'année d'une prime de rendement conformément à la convention sectorielle du textile. Cette prime est fixée à un salaire d'un mois selon une note professionnelle fixée comme suit :

- Note inférieure ou égale à 10 = 1/3 du montant de la prime
- Note de 11/20 à 14/20 = 1/2 du montant de la prime
- Note de 15/20 à 17/20 = 3/4 du montant de la prime
- Note de 18/20 à 20/20 = la totalité de la prime

Il est aussi prévu des primes et indemnités mensuelles qui se présentent comme suit :

- prime de transport : fixée à 68.693 TND par mois pour les agents d'exécution et de maîtrise, et 76.491 TND pour les cadres,
- prime d'assiduité : fixée mensuellement à 14.050 DT,
- prime de présence : payée à raison de 7,930 DT par mois,
- prime de panier : 0,250 DT/jour qui n'est octroyée qu'à celui qui a travaillé pendant au moins 7 heures continues.

## **9.2 Formation du personnel**

- **Formation Externe réalisée par des experts tunisiens :**

La société NEW BODY LINE fait appel à des techniciens de renommée nationale dans divers domaines, tels que :

- **Gestion et recyclage standardisé des fibres textile GRS VA.2**
  
- **Formations Internes**

Le savoir-faire acquis par les chefs d'ateliers par le biais des formations externes, est par la suite transmis par ceux-ci à leurs collaborateurs avec des actions de formations en interne, planifiées tout au long de l'année.

**X- Etats financiers de l'exercice clos au  
31 décembre 2024**

- **Bilan**
- **Etat de résultat**
- **Etat de flux de trésorerie**
- **Notes aux états financiers**
- **Soldes Intermédiaires de Gestion**

**BILAN**  
**Exercice clos au 31/12/2024**  
**(Exprimé en dinars tunisiens)**

**ACTIFS**

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
Immobilisations Incorporelles	AC1	301 789	245 831
Amortissements	AC2	-245 831	-225 828
Immobilisations Corporelles	AC3	5 002 362	4 914 330
Amortissements	AC4	-4 507 823	-4 335 172
Immobilisations Financières	AC5	1 594 788	1 652 904
Provisions	AC6	-0	-0
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>2 145 285</b>	<b>2 252 065</b>
<b>AUTRES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>2 145 285</u></b>	<b><u>2 252 065</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	AC7	2 060 353	2 030 592
Provision	AC8	-16 742	-16 742
Clients et comptes rattachés	AC9	2 351 975	2 053 601
Provisions	AC10	-0	-0
Autres actifs courants	AC11	193 191	244 631
Provisions	AC12	-15 949	-15 949
Placements et autres actifs financiers	AC13	6 205 589	6 128 397
Provisions	AC14	-5 600 000	-0
Liquidités et équivalent de liquidités	AC15	276 713	608 608
Provisions	AC16	-43 756	-0
<b><u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u></b>		<b><u>5 411 375</u></b>	<b><u>11 033 138</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>7 556 659</b>	<b>13 285 203</b>

**BILAN**  
**Exercice clos au 31/12/2024**  
**(Exprimé en dinars tunisiens)**

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social	<u>CP01</u>	4 250 400	4 250 400
Autres capitaux propres	<u>CP02</u>	17 186	27 331
Réserves	<u>CP03</u>	2 170 162	2 170 162
Prime d'émission	<u>CP04</u>	2 656	2 656
Autres compléments d'apport	<u>CP05</u>	98 257	98 257
Résultats reportés	<u>CP06</u>	4 434 819	4 358 457
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u></b>		<b><u>10 973 480</u></b>	<b><u>10 907 263</u></b>
Résultat de l'exercice	<u>CP07</u>	-4 509 341	1 351 483
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u></b>		<b><u>6 484 139</u></b>	<b><u>12 258 746</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts		0	0
Provision		0	0
<b><u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P01	254 092	232 195
Autres passifs courants	P02	838 427	794 262
Concours bancaires et Autres passifs financiers		0	0
<b><u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u></b>		<b><u>1 092 519</u></b>	<b><u>1 026 457</u></b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b><u>1 092 519</u></b>	<b><u>1 026 457</u></b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		<b><u>7 556 659</u></b>	<b><u>13 285 203</u></b>

**ETAT DE RÉSULTAT**  
**Exercice clos au 31/12/2024**  
**(Exprimé en dinars tunisiens)**

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	R01	5 920 236	6 580 219
Autres produits d'exploitation	R02	10 145	18 035
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>5 930 381</b>	<b>6 598 254</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variations stocks produits finis & encours		-178 257	321 131
Achats d'approvisionnements consommés	R03	2 331 730	2 589 862
Charges de personnel	R04	2 121 272	1 954 232
Dotations aux amortissements et aux provisions	R05	5 859 911	253 139
Autres charges d'exploitation	R06	674 829	627 105
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>10 809 485</b>	<b>5 745 469</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>-4 879 104</u></b>	<b><u>852 785</u></b>
Charges financières nettes	R07	-29 642	55 035
Autres pertes ordinaires		-14	-8
Produit de placement	R08	687 126	664 585
Autres gains ordinaires		22 034	16 694
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>		<b><u>-4 199 601</u></b>	<b><u>1 589 091</u></b>
<b><u>AVANT IMPOT</u></b>			
Impôt sur les bénéfices	R09	-309 740	-237 608
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>		<b><u>-4 509 341</u></b>	<b><u>1 351 483</u></b>
<b><u>APRES IMPOT</u></b>			
Eléments extraordinaires		0	0
<b><u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u></b>		<b><u>-4 509 341</u></b>	<b><u>1 351 483</u></b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
<b><u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u></b>		<b><u>-4 509 341</u></b>	<b><u>1 351 483</u></b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Exercice clos au 31/12/2024**  
**(Exprimé en dinars tunisiens)**

		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>- 4 509 341</b>	<b>1 351 483</b>
<b>Ajustements</b>		<b>5 652 242</b>	<b>137 719</b>
Amortissements & provisions		5 859 911	253 139
Variation des stocks		-29 760	366 813
Variation des clients et autres créances		-246 935	-326 763
Placements et autres actifs financier		-77 192	261 531
Variation des fournisseurs et autres dettes		66 062	-324 710
Quote part subvention d'investissement		-10 145	-18 035
Dividendes non réglés	EFT 01	-113	-112
Gain sur cession d'immobilisation		0	-11 287
Ajustement au titre de variation du compte courant actionnaire		90 414	-62 857
Créances sur cession d'immobilisations		0	0
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>1 142 901</b>	<b>1 489 202</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.	AC02	-167 490	-33 190
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.		0	15 000
Décaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-58 116	-608 189
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>		<b>-109 374</b>	<b>-626 379</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	EFT 01	-1 275 008	-1 275 008
Encaissement lié au compte courant actionnaire		0	104 215
Décaissement lié au compte courant actionnaire	EFT 02	-90 414	-41 358
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-1 365 422</b>	<b>-1 212 151</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-331 894</b>	<b>-349 328</b>
<b>TRESORERIE DEBUT EXERCICE</b>		<b>608 608</b>	<b>957 936</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>276 713</b>	<b>608 608</b>

**I. Présentation de la société et le référentiel comptable :**

La société « New Body Line SA » est une société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital de 4 250 400 DT. Elle a été créée en novembre 2000. Elle a pour objet la conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements. Les états financiers de la société « New Body Line SA » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

**II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers de la Société « New Body Line SA » sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**Unité monétaire :**

Les états financiers de la société « New Body Line SA » ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

**Les immobilisations et amortissements :** Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leurs durées d'utilité estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement. Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

<b>Famille d'immobilisation</b>	<b>Taux</b>
Logiciels	33%
Matériel industriel principal et auxiliaire	10%
Outillages industriels	20%
Installations générales, agencements et aménagements	10%
Matériels informatiques acquis avant novembre 2003	15%
Matériels informatiques acquis après novembre 2003	33%
Mobiliers et matériels de bureaux	10%
Autres mobiliers	10%

**La valorisation des stocks :**

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à

l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui est déterminé sur la base de coût standard. En effet, le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative du coût global réel des stocks de l'exercice.

- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût standard. Ce cout est déterminé en appliquant un pourcentage, traduisant le degré d'avancement dans le cycle de production.

**Evaluation des placements à l'inventaire :**

A la date de clôture, Les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

**Réalisation des revenus et rattachement des charges :**

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants. **Comptabilisations des**

**opérations en monnaies étrangères :**

La société ne dispose pas d'éléments monétaires à long terme détenus en monnaies étrangères. De ce fait aucun flux n'est inscrit en écart de conversion au bilan. Pour les autres éléments monétaires libellés en monnaies étrangères :

- Les créances clients ainsi que les comptes de trésoreries sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice.

- les passifs libellés en monnaies étrangères n'ayant de couverture de change sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice.

**Comptabilité d'engagements :**

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

**L'impôt sur les sociétés :** La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun

**V. Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :**

**ACTIFS**

**AC01 & AC02 & AC03 & AC04 : Immobilisations Incorporelles & corporelles :**

*Le solde net des immobilisations incorporelles et corporelles totalise au 31 décembre 2024 un montant de 550 497 dinars. Ces comptes se détaillent comme suit :*

Libellé	Valeurs Brutes au 31/12/2023	Acquisition	Cession	Valeurs Brutes au 31/12/2024	Amorti. Antérieurs	Cession	Dotations de l'exercice	Amorti. Cumulées	VCN au 31/12/2024
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>									
* Logiciel	100 236	0	0	100 236	80 233	0	20 003	100 236	0
* Site Web	5 000	0	0	5 000	5 000	0	0	5 000	0
* Concessions de marques, brevets et licences	140 595	0	0	140 595	140 595	0	0	140 595	0
Immobilisations en cours	0	55 958	0	55 958	0	0	0	0	55 958
<b><u>Sous-totaux 1</u></b>	<b>245 831</b>	<b>55 958</b>	<b>0</b>	<b>301 789</b>	<b>225 828</b>	<b>0</b>	<b>20 003</b>	<b>245 831</b>	<b>55 958</b>
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>									
* AAI construction	425 949	0	0	425 949	338 364	0	26 389	364 753	55 577
* Matériel industriel principal	3 451 784	0	0	3 451 784	3 000 571	0	148 496	3 149 067	302 718
* Matériel industriel auxiliaire	453 142	57 284	-23 500	486 926	413 420	-23 500	17 602	407 522	79 401
* Matériel laboratoire	40 958	0	0	40 958	39 017	0	1 515	40 532	426
* Outillages industriels	3 539	0	0	3 539	3 539	0	0	3 539	0
* Matériel de transport	32 547	0	0	32 547	32 547	0	0	32 547	0
* AAI Divers	393 160	0	0	393 160	396 852	0	992	397 844	938
* MMB	113 251	0	0	113 251	110 862	0	1 157	112 019	1 232
* Immobilisation en cours	0	54 248	0	54 248		0	0	0	54 247
<b><u>Sous-totaux 2</u></b>	<b>4 914 330</b>	<b>111 532</b>	<b>-23 500</b>	<b>5 002 362</b>	<b>4 335 172</b>	<b>-23 500</b>	<b>196 151</b>	<b>4 507 823</b>	<b>494 539</b>
<b>Totaux</b>	<b>5 160 161</b>	<b>167 490</b>	<b>-23 500</b>	<b>5 304 151</b>	<b>4 561 000</b>	<b>-23 500</b>	<b>216 154</b>	<b>4 753 654</b>	<b>550 497</b>

### **AC05 & AC06 : Immobilisation financières :**

Le solde des comptes immobilisations financières s'élève à 1 594 788 dinars au 31 décembre 2024 contre 1 652 904 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Titres immobilisés	821 230	821 230
Prêts aux associés	772 109	847 675
Ecart de conversion	1 449	-16 001
<b>Total</b>	<b>1 594 788</b>	<b>1 652 904</b>

### **AC07 & AC08 : Stocks :**

Le solde net des comptes stocks s'élève à 2 043 611 dinars au 31 décembre 2024 contre 2 013 851 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Matières premières atelier tricotage	512 876	652 975
Matières premières atelier finissage	229 283	240 365
Matières premières atelier teinture	75 384	52 789
Produits intermédiaires	593 896	368 562
Produits Finis	82 570	113 746
Produits Finis pour marche local	74 417	90 319
Matières pièces de rechange	475 185	495 094
Stock en transit CESAR	16 742	16 742
<b>Total</b>	<b>2 060 353</b>	<b>2 030 592</b>
Moins : Provisions	-16 742	-16 742
<b>Solde net</b>	<b>2 043 611</b>	<b>2 013 850</b>

### **AC09 & AC10 : Clients et comptes rattachés :**

Le solde net des comptes clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2024 à 2 351 975 dinars contre 2 053 601 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Clients locaux	458 227	333 850
Clients étrangers	1 893 748	1 719 751
<b>Total</b>	<b>2 351 975</b>	<b>2 053 601</b>
Moins : Provisions	• <u>-0</u>	• <u>-0</u>
<b>Solde net</b>	<b>2 351 975</b>	<b>2 053 601</b>

### **AC11 & AC12 : Autres actifs courants :**

Le solde net des autres actifs courants s'élève à 177 242 dinars au 31 décembre 2024 contre 228 682 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Frs- Avance & Acompte	22 784	15 949
Arrondissement Sur Rémunération	24	20
Etat, IS à reporter	7 947	177 223
Compte courant actionnaire "WAT Sarl"	131 772	41 358
Intérêts compte courant actionnaire "WAT Sarl"	4 762	0
Charges constatées d'avance	549	521
Produits à recevoir	13 353	9 560
Créances sur cessions immobilisation	12 000	0
<b>Total</b>	<b>193 191</b>	<b>244 631</b>
Moins : Provisions	-15 949	-15 949
<b>Total</b>	<b>177 242</b>	<b>228 682</b>

**AC13 & AC14 : Placements et actifs financiers :**

Le solde net des placements et actifs financiers s'élève à 605 589 dinars au 31 décembre 2024 contre un solde de 6 128 397 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Billet de trésorerie	5 600 000	5 400 000
Titres SICAV	215 543	228 397
Autres placements courants	331 930	500 000
Echéance à moins d'un an sur prêts	58 116	0
<b>Total</b>	<b>6 205 589</b>	<b>6 128 397</b>
Moins : Provisions	-5 600 000	-0
<b>Total</b>	<b>605 589</b>	<b>6 128 397</b>

**AC15 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève à 232 958 dinars au 31 décembre 2024 contre 608 608 dinars au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
TSI	43 756	374
AMEN BANK Dinars	74 188	51 422
AMEN BANK Euros	151 224	555 790
AMEN BANK - STEG	351	214
AMEN BANK- FISCAL	216	356
CAISSE	6 978	452
<b>Total</b>	<b>276 713</b>	<b>608 608</b>
Moins : Provisions	-43 756	-0
<b>Total</b>	<b>232 958</b>	<b>608 608</b>

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

**CP01 & CP02 & CP03 & CP04 & CP05 & CP06 & CP07: Capitaux propres :**

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres avant résultat de l'exercice présentent un solde de 6 464 140 dinars. Ils se détaillent comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves facultatives	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<b>Situation au 31/12/2023</b>	<b>4 250 400</b>	<b>425 040</b>	<b>1 745 122</b>	<b>27 331</b>	<b>2 656</b>	<b>4 358 457</b>	<b>98 257</b>	<b>1 351 483</b>	<b>12 258 746</b>
Imputation résultat reportés	0	0	0	0	0	76 362	0	-76 362	0
Part des Subv. D'investi. Inscrites en Rt	0	0	0	-10 145	0	0	0	0	-10 145
Distribut° Dividende	0	0	0	0	0	0	0	-1 275 121	-1 275 121
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 4 509 341</b>	<b>- 4 509 341</b>
<b>Situation au 31/12/2024</b>	<b>4 250 400</b>	<b>425 040</b>	<b>1 745 122</b>	<b>17 186</b>	<b>2 656</b>	<b>4 434 819</b>	<b>98 257</b>	<b>4 509 341</b>	<b>6 464 140</b>

**Résultat par action :**

Nombre d'action	Action rachetés	Nombre d'action en circulation	Déficit au 31/12/2024	Déficit par action 31/12/2024
4 250 400	0	4 250 400	- 4 509 341	-1,061

### **P01: Fournisseurs et comptes rattachés :**

Le solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2024 à 254 092 dinars contre 232 195 dinars au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Fournisseurs locaux	39 660	62 823
Fournisseurs étrangers	141 322	147 257
Fournisseurs non encore parvenues	73 110	22 115
<b>Total</b>	<b>254 092</b>	<b>232 195</b>

### **P02 : Autres passifs courants**

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2024 à 838 427 dinars contre 794 262 dinars au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Personnel Rémunérations dues	209 942	193 639
PDG Rémunérations dues	24 709	24 709
Personnel -opposition salaires	90	90
Dettes provisionnées / congés payés	52 702	48 956
R/S à payer	33 914	29 071
Impôt à liquider	46 461	0
TVA à payer	7 219	14 806
Autres taxes sur CA (TCL)	606	1 406
Autres taxes sur CA (Timbre + FODEC)	1 062	1 158
CNSS	135 708	129 217
Dividendes à distribuer	1 092	979
Charges à payer	69 702	56 438
Intérêts perçus d'avance	255 210	245 761
Clients avances & acomptes	0	500
Impôts RCM payés d'avance	0	47 522
Autre compte débiteurs ou créditeur	10	10
<b>Total</b>	<b>838 427</b>	<b>794 262</b>

## ETAT DE RESULTAT

### **R01 : Revenus :**

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2024 à 5 920 236 dinars contre 6 580 219 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Lingerie femme	3 250 239	2 866 647
Lingerie Intelligente	2 669 997	3 723 572
<b>SOLDE</b>	<b>5 920 236</b>	<b>6 580 219</b>

### **R02 : Les autres produits d'exploitation :**

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2024 à 10 145 dinars contre 18 035 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Qaute part Subv. Inscrite C. Résultat	10 145	18 035
<b>SOLDE</b>	<b>10 145</b>	<b>18 035</b>

### **R03 : Achats d'approvisionnement consommés :**

Les achats d'approvisionnement consommés se sont élevés au 31 décembre 2024 à 2 331 730 dinars contre 2 589 862 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Achat stocké MP tricotage	1 091 712	1 455 658
Achat stocké MP confection	225 762	268 790
Achat stocké Accessoires emballages	363 662	414 337
Achat stocké MP teinture	135 286	121 814
Autres approvisionnements	85 009	51 798
Variations de stocks de marchandises	148 497	45 682
Carburant	22 897	15 196
Achats non stockées	258 905	216 587
<b>SOLDE</b>	<b>2 331 730</b>	<b>2 589 862</b>

### **R04 : Charges du personnel :**

Les charges du personnel se sont élevées au 31 décembre 2024 à 2 121 272 dinars contre 1 954 232 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Salaires et compléments de salaire	1 666 479	1 552 782
Congés payés	106 290	103 878
Charges patronales	291 054	270 908
Autres charges de Personnel	57 449	26 664
<b>SOLDE</b>	<b>2 121 272</b>	<b>1 954 232</b>

### **R05 : Dotation aux amortissements et aux provisions :**

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2024 à 5 859 911 dinars contre 253 139 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dotations aux amortissements des imb Corp & Incorp	216 155	253 139
Dotations aux provisions pour dépréciation des placement financiers	5 600 000	0
Dotations aux provisions pour dépréciation des liquidités	43 756	0
<b>SOLDE</b>	<b>5 859 911</b>	<b>253 139</b>

**R06 : Les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2024 à 674 829 dinars contre 627 105 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Services extérieurs	153 086	140 025
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	175 451	165 590
Jeton de présence	17 500	21 250
Transport sur vente	23 617	29 552
Missions et réception	34 184	22 821
Assistance Commerciale	188 676	161 451
Frais postaux et télécommunication	21 658	22 869
Commissions et frais bancaires	4 850	6 651
Impôt et taxes	55 807	56 896
<b>SOLDE</b>	<b>674 829</b>	<b>627 105</b>

**R07 : Charges financières nettes :**

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2024 à 29 642 dinars contre -55 035 dinars au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Pertes de changes	51 664	21 212
Gain de changes	-8 911	-63 260
Escompte obtenus	-13 111	-19 246
Escompte Accordé	0	6 261
<b>SOLDE</b>	<b>29 642</b>	<b>-55 035</b>

**R08 : Les produits de placement :**

Les produits de placements se sont élevés au 31 décembre 2024 à 687 125 DT contre 664 585 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Revenus des billets de trésorerie	620 133	612 921
Revenus des capitaux mobiliers	37 597	31 505
Intérêts prêts WAT	4 762	0
Intérêts prêts LYTESS SAS	24 634	20 159
<b>SOLDE</b>	<b>687 126</b>	<b>664 585</b>

**R09 : Impôt sur les sociétés :**

L'impôt sur les sociétés est déterminé comme suit :

Résultat comptable avant impôt		-4 509 340,660
<b>Les réintégrations :</b>		<b>6 063 765,372</b>
Impôts sur les sociétés	309 739,940	
Contribution conjoncturelle	46 460,991	
Provisions pour dépréciations des placements	5 600 000,000	
Provisions pour dépréciation de liquidité et équivalent de liquidité	43 756.311	
Perte de change latente 2024	29 334,691	
Gain de change non réalisé 2023	34 233,439	
Timbre de voyage	240,000	
<b>Les déductions</b>		<b>5 725,012</b>
Gain de change latent 2024	504,167	
Perte de change latente 2023	799,482	
Dividendes sur titres SICAV	1 949,476	
Plus-value non réalisé SICAV	2 471,887	
<b>.Bénéfice fiscal</b>		<b>1 548 699,698</b>
<b>Impôts sur le bénéfice</b>		<b>309 739,940</b>

---

---

*Etat de flux de trésorerie*

---

---

**EFT 01 : Décaissements au titre de paiement des dividendes :**

Les décaissements au titre de paiement des dividendes sont déterminés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation en DT</b>
Dividende à distribuer selon PV DE L'AGO du 27 Juin 2024	-1 275 120		-1 275 120
Dividendes à distribuer	1 092	979	113
<b>SOLDE</b>	<b>1 274 028</b>	<b>979</b>	<b>1 275 008</b>

**EFT 02 : Décaissement au titre d'alimentation du compte courant actionnaires :**

Les décaissements au titre d'alimentation des Comptes Courants Actionnaires sont déterminés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation en DT</b>
Charge d'intérêt CCA WAT	4 762	0	4 762
Comptes Courants Actionnaires « WAT Tunisie »	131 772	41 358	-90 414
A.C.C intérêt	4 762	0	-4 762
<b>Total</b>	<b>136 534</b>	<b>41 358</b>	<b>-90 762</b>

---

---

### **Note sur les parties liées**

---

---

- La société « New Body Line SA » a acquis auprès de la société « WAT Tunisie » un générateur à vapeur pour un montant de 17 000 €, soit 57 285 Dinars.
- La société « New Body Line SA » a signé une convention de compte courant actionnaire avec la société « WAT Tunisie Sarl » en vertu de laquelle elle accorde un prêt à hauteur de deux cent mille dinars (200 000 Dinars) qui prendra la forme soit d'un versement dans le compte bancaire de la société soit par le règlement de débiteurs au lieu et à la place de la société « WAT Tunisie Sarl ». Chaque avance portera intérêts aux taux de 8% l'an hors taxes et net de toute retenue à la source, à compter du jour de sa libération. Cette convention s'est traduite en 2024 par les chiffres suivants :

Nature de l'opération	Montant en dinars
Versement compte bancaire	84 624
Prise en charge de dépenses	5 790
Intérêts	4 762

- En 2023, la société New Body Line SA a pris en charge le règlement d'un fournisseur de la société « WAT Tunisie Sarl » pour un montant de 41 358 Dinars. Cette créance demeure non encore recouvrée par la société « New Body Line SA ».
- Des alimentations en, compte courant actionnaire d'un montant de 250 000 Euro ont effectuées selon le calendrier suivant :
  - 100 000 Euro en 2022 ; et
  - 150 000 Euro en 2023.

A ce titre :

En 2022, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un prêt de 327 700 Dinars soit l'équivalent de 100 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux conditions suivantes :

- Durée : 10 ans ;
- Période de grâce : 2 ans ; et
- Taux d'intérêts : 3%

En 2023, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un nouveau prêt de 503 974 Dinars soit l'équivalent de 150 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux mêmes conditions que le premier prêt obtenu en 2022. Ainsi, le solde du compte prêt LYTESS SAS est débiteur de 830 225 Dinars à la clôture de l'exercice 2024. Finalement, durant l'exercice 2024, les produits financiers constatées à ce titre s'élèvent à 24 633 Dinars.

- En 2024, La société « New Body line SA » a procédé à la facturation d'un chiffre d'affaires d'un montant 430 075 Dinars à la société « WAT Tunisie Sarl » société ayant des dirigeants en commun avec la société « New Body line SA ». A ce titre l'encours client s'élève à 806 537 Dinars à la clôture de l'exercice 2024.
- La société « New Body Line SA » a conclu un contrat de location d'un local utilisé en tant qu'usine avec M. Nessim REJEB, Directeur Général Adjoint de la société. En 2017, ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit un loyer mensuel brut de 5 000 Dinars avec une augmentation de 5% chaque deux ans. Dans ce cadre, la charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 69 458 Dinars.

---

---

#### ***Note sur les Evénements postérieurs à la clôture***

---

---

Les états financiers de la société « New Body Line SA » arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

La société « New Body line SA » a procédé à des placements financiers auprès de la société d'intermédiation en bourse Tuniso-Saoudienne d'Investissement (TSI). Cette société a fait l'objet d'une enquête approfondie en cours menée par les services du CMF depuis le 09 janvier 2025. Les investigations engagées dans ce cadre ont fait apparaître les constats suivants :

- Une inadéquation des fonds propres de la TSI par rapport aux ratios réglementaires requis, et
- Des soupçons de défaillances au niveau de l'organisation interne et de la gouvernance.

Dans ce cadre, à la date de ce rapport les placements de la société « New Body Line SA » s'élèvent à 6 150 631 DT dont 5 643 756 se trouvent provisionnés à la date di 31 décembre 2024.

**Soldes Intermédiaires de Gestion**  
**Exercice clos au 31/12/2024**

	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits</b>			<b>Charges</b>					
Revenus et autres produits d'exploitation	5 920 236	6 580 219	Variation du stock de produit fini et encours de production	178 257	-321 131	Production	6 098 493	6 259 088
Production	6 098 493	6 259 088	Achats consommés	-2 331 730	-2 589 862	Marge sur cout matières	3 766 763	3 669 226
Marges sur cout matière	3 766 763	3 669 226	Autres charges d'exploitation	-619 022	-570 208	Valeur ajoutée brut	3 147 741	3 099 017
Valeur ajoutée brut	3 147 741	3 099 017	Impôts	-55 807	-56 896	Excédent brut d'exploitation	970 662	1 087 889
			Charges personnel	-2 121 272	-1 954 232			
			<b>Total</b>	<b>-2 177 079</b>	<b>-2 011 128</b>			
Excédent brut d'exploitation	970 662	1 087 889	Charges financière	-29 642	55 035	Résultat des activités ordinaires	- 4509 341	1 351 483
Autres produits ordinaires	22 034	16 694	Dotations aux amortissements et aux provisions	-4 859 911	-253 139			
Produits placements	687 125	664 585	Autres pertes ordinaires	-14	-8			
QP Subv Inv	10 145	18 035	Impôts sur le résultat	-309 740	-237 608			
<b>Total</b>	<b>1 689 966</b>	<b>1 787 203</b>	<b>Total</b>	<b>-6 199 307</b>	<b>-435 720</b>			
Résultat des activités ordinaires	-4 509 341	1 351 483	Effets négatifs des modifications comptables	0	0	Résultat net après modification comptable	- 4509 341	1 351 483
Effets positifs des modifications comptables	0	0						
<b>Total</b>	<b>-4 509 341</b>	<b>1 351 483</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>- 4 509 341</b>	<b>1 351 483</b>

## **XI- RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires,

### **1- Rapport d'audit sur les états financiers individuels**

#### **1- Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre, Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels ci-joints de la société **New Body Line S.A**, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 6 464 139 Dinars, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à - 4 509 341 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **2- Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3- Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **Valorisation des stocks de produits finis et produits semis finis**

➤ **Risques identifiés :**

Les stocks de produits finis et des produits semi finis s'élèvent respectivement à 156 987 Dinars et 593 896 Dinars au 31/12/2024. En l'absence d'une comptabilité analytique permettant la détermination des coûts réels de production des produits finis et produits semi-finis, nous avons considéré que la valorisation de ces stocks constitue un point clés d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés :**

Les stocks de produits finis et des produits semi sont valorisés sur la base du coût standard. En effet la direction de la société se réfère au paragraphe 43 de la norme comptable N° 4 relative aux Stocks qui précise que les coûts de production peuvent être déterminés sur la base du coût standard dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative du coût global réel des stocks pendant la période considérée. Dans ce sens, La société procède à la détermination du cout standard en Euro avant de le convertir en Dinars en utilisant le cours de change de la date de clôture.

Sur cette base, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier par un examen analytique substantif que la variation du coût de production entre l'exercice 2024 et l'exercice précédent est cohérente avec le contexte de déroulement de l'activité durant cet exercice.
- Vérifier que les éléments variables retenus pour le calcul des coûts standard ne s'écartent pas de façon significative de la réalité.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, à partir des fiches de suivi des ordres de fabrication édité par la solution GPAO.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, lors des opérations de prise d'inventaire physique du stock, afin de s'assurer du degré d'avancement de ces stocks.
- Vérifier que les coûts de production sont inférieurs aux prix de vente.
- Vérifier la date de production des stocks et s'assurer que le cours de change à cette date est très proche du celui de la date de clôture et par conséquent l'emploi de ce taux ne peut être à l'origine des anomalies significatives.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés

Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons

effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

#### **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

##### **1- Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil

d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

2- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons conclu qu'une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société est établie avec la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation en date du premier décembre 2012 et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 mai 2025

**Le Commissaire Aux Comptes**

**UNIVERS AUDIT Sarl Rachid NACHI**

**Le Commissaire aux comptes**

**Univers Audit**

**Rachid NACHI**

  
UNIVERS AUDIT  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
App. 452 - Imm. Prima A  
Rés. Lac 2001 Les Berges du Lac  
Tél: 71.964.692 - Fax: 71.964.741

## XII -RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### A- **Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

**A-1-** La société « New Body Line SA » a acquis de la société « WAT Tunisie » un générateur à vapeur pour un montant de 17 000 €, soit 57 285 Dinars.

**A-2-** La société « New Body Line SA » a signé une convention de compte courant actionnaire avec la société « WAT Tunisie Sarl » en vertu de laquelle elle accorde un prêt à hauteur de deux cent mille dinars (200 000 Dinars) qui prendra la forme soit d'un versement dans le compte bancaire de la société soit par le règlement de débiteurs au lieu et à la place de la société « WAT Tunisie Sarl ». Chaque avance portera intérêts aux taux de 8% l'an hors taxes et net de toute retenue à la source, à compter du jour de sa libération.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2024, et elle s'est traduite en 2024 par les chiffres suivants :

Nature de l'opération	Montant en dinars
Versement compte bancaire	84 624
Prise en charge de dépenses	5 790
Intérêts	4 762

### B- **Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'effet s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

**B-1-** Le Conseil d'Administration N° 77 du 24 février 2023 a autorisé la prise en charge par la société New Body Line SA du règlement d'un fournisseur de la société « WAT Tunisie Sarl » pour un montant de 41 358 Dinars. Cette créance demeure non encore recouvrée par la société « New Body Line SA ».

**B-2-** Le Conseil d'Administration N° 75 du 14 novembre 2022 a autorisé la participation de la société « New Body Line SA » au capital de la société « WAT SARL ». La valeur comptable de ladite participation s'élève à 10 Dinars à la clôture de l'exercice 2024.

**B-3-** Le Conseil d'Administration N° 73 du 11 août 2022 a autorisé la participation de la société « New Body Line SA » au capital de la société de droit Français « LYTESS SAS ». La valeur comptable de ladite participation s'élève à 821 220 Dinars à la clôture de l'exercice 2024

**B-4-** Le Conseil d'Administration N° 73 du 11 août 2022 a autorisé l'alimentation d'un compte courant actionnaire ouvert chez la société « LYTESS SAS » d'un montant de 250 000 Euro à libérer selon le calendrier suivant :

- 100 000 Euro en 2022 ; et
- 150 000 Euro en 2023 :

**A ce titre :**

En 2022, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un prêt de 332 090 Dinars soit l'équivalent de 100 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux conditions suivantes :

- Durée : 10 ans ;
- Période de grâce : 2 ans ; et
- Taux d'intérêts : 3%

En 2023, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un nouveau prêt de 498 135 Dinars soit l'équivalent de 150 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux mêmes conditions que le premier prêt obtenu en 2022. Ainsi, le solde du compte prêt LYTESS SAS est débiteur de 830 225 Dinars à la clôture de l'exercice 2024.

Finalement, durant l'exercice 2024, les produits financiers constatés à ce titre s'élèvent à 24 633 Dinars.

**B-3-** En 2024, La société « New Body line SA » a procédé à la facturation d'un chiffre d'affaires d'un montant 430 075 Dinars à la société « WAT Tunisie Sarl » société ayant des dirigeants en commun avec la société « New Body line SA ». A ce titre l'encours client s'élèvent à 806 537 Dinars à la clôture de l'exercice 2024.

**B- 4 -** La société « New Body Line SA » a conclu un contrat de location d'un local utilisé en tant qu'usine avec M. Nessim REJEB, Directeur Général Adjoint de la société. En 2017, ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit un loyer mensuel brut de 5 000 Dinars avec une augmentation de 5% chaque deux ans. Dans ce cadre, la charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 69 458 Dinars.

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**C-1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Le Conseil d'Administration réunis le 30/03/2013 a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général :

- Un salaire mensuel net de 5 000 DT payable sur 14 mensualités ;
- La prise en charge de la contribution de la CNSS ;
- Une voiture de fonction pour une valeur maximale de 120 000 DT ;
- Un quota maximal de carburant de 500 L par mois ;
- Une prise en charge par la société de 250 DT de téléphone mobile par mois ; et
- Un congé annuel payé à raison de 2 jours par mois.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration réuni le 24/12/2012 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint à compter du 01/02/2013 et ce en vue d'assister le Directeur Général dans tous ses efforts de conduite, de gestion et de développement de la société. Ainsi, ce Conseil d'Administration a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général Adjoint :

- **Un salaire net mensuel de 1000 DT et la prise en charge de la contribution de la CNSS**

A ce titre, le Conseil d'Administration réuni le 19/03/2020 a décidé de porter le salaire net du Directeur Général Adjoint à 2 000 Dinars avec un effet rétroactif à compter de janvier 2019.

**C-2-** Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en DT) :

	Charges de l'exercice		Passif	
	DG	DGA	DG	DGA
Avantages à court terme	100 981	38 259	24 709	5 047
Prise en charge de la CNSS	2 503	6 608 (Régime Normal)	647	3 217 (Régime Normal)
<b>Total</b>	<b>103 484</b>	<b>44 484</b>	<b>25 355</b>	<b>8 264</b>

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos investigations ne nous ont pas permis de déceler d'autres conventions entrant dans le cadre des dits articles

Tunis, le 29 mai 2025

**Le Commissaire Aux Comptes**  
**UNIVERS AUDIT Sarl**  
**Rachid NACHI**

**Le Commissaire aux comptes**  
**Univers Audit**  
**Rachid NACHI**

*(Signature)*

UNIVERS AUDIT  
 SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
 Imprimé: Prima A  
 Rés. Lac 2001 Les Berges du Lac  
 Tél: 71.964.692 - Fax: 71.964.741

## ***XIII-Etats financiers consolidés de l'exercice clos au 31 Décembre 2024***

- **Bilan consolidé**
- **Etat de résultat consolidé**
- **Etat de flux de trésorerie consolidé**
- **Notes aux états financiers consolidés**

**BILAN**  
**Exercice clos au 31/12/2024**  
**(exprimé en dinars tunisiens)**

**ACTIFS**

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
Immobilisations Incorporelles	AC1	1 054 593	972 394
Amortissements	AC2	-976 804	-923 797
Immobilisations Corporelles	AC3	6 310 768	6 282 748
Amortissements	AC4	-5 825 707	-5 628 032
Immobilisations Financières	AC5	43 942	52 945
Provisions		-0	-0
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>606 792</b>	<b>756 258</b>
AID		12 714	645 972
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	AC6	76 164	117 297
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>695 670</u></b>	<b><u>1 519 527</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	AC7	4 717 468	4 867 024
provision	AC8	-1 325 529	-572 020
Clients et comptes rattachés	AC9	1 833 395	1 757 346
Provisions	AC10	-0	-0
Autres actifs courants	AC11	138 290	297 978
Provisions	AC12	-16 079	-16 079
Placements et autres actifs financiers	AC13	6 147 474	6 128 397
Provisions	AC14	-5 600 000	0
Liquidités et équivalent de liquidités	AC15	542 957	858 456
	AC16	-43 756	0
<b><u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u></b>		<b><u>6 394 220</u></b>	<b><u>13 321 102</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b><u>7 089 890</u></b>	<b><u>14 840 629</u></b>

**BILAN**  
**Exercice clos au 31/12/2024**  
**(exprimé en dinars tunisiens)**

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social	<u>CP01</u>	4 250 400	4 250 400
Réserves consolidés (part du groupe)	<u>CP02</u>	6 943 636	7 733 470
Résultats consolidés	<u>CP03</u>	-6 120 768	1 136 892
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u></b>		<b><u>5 073 268</u></b>	<b><u>13 120 762</u></b>
Parts des minoritaires dans le résultat consolidé		0	10
part des minoritaires dans les réserves consolidés		0	0
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u></b>		<b><u>5 073 268</u></b>	<b><u>13 120 772</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
PID		261	5 135
Autres passifs non courants		17 027	0
Autres passifs financiers		25 014	60 292
<b><u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>42 302</u></b>	<b><u>65 427</u></b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P01	622 517	474 586
Autres passifs courants	P02	1 351 803	1 179 844
<b><u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u></b>		<b><u>1 974 320</u></b>	<b><u>1 654 430</u></b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b><u>2 016 622</u></b>	<b><u>1 719 857</u></b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		<b><u>7 089 890</u></b>	<b><u>14 840 629</u></b>

**ETAT DE RÉSULTAT**  
**Exercice clos au 31/12/2024**  
*(exprimé en dinars tunisiens)*

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	R01	8 856 433	11 131 002
Autres produits d'exploitation	R02	76 413	1 926 294
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>8 932 846</b>	<b>13 057 296</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variations stocks produits finis & encours		20 444	1 053 026
Achats d'approvisionnements consommés	R03	2 426 742	3 585 662
Charges de personnel	R04	3 866 358	4 497 972
Dotations aux amortissements et aux provisions	R05	6 699 302	303 736
Autres charges d'exploitation	R06	2 362 344	3 432 943
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>15 375 188</b>	<b>12 873 339</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>-6 442 342</u></b>	<b><u>183 957</u></b>
Charges financières nettes	R07	-37 628	314 114
Autres pertes ordinaires		-28 475	-12 647
Produit de placement	R08	657 729	644 514
Autres gains ordinaires		30 432	28 899
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>		<b><u>-5 820 284</u></b>	<b><u>1 158 837</u></b>
<b><u>AVANT IMPOT</u></b>			
Impôt sur les bénéfices		-312 937	-245 098
Impôt sur les bénéfices différés		12 453	223 153
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>		<b><u>-6 120 768</u></b>	<b><u>1 136 892</u></b>
<b><u>APRES IMPOT</u></b>			
Intérêts des minoritaires		0	0
<b><u>Résultat revenant à la société consolidante</u></b>		<b><u>-6 120 768</u></b>	<b><u>1 136 892</u></b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
<b><u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u></b>		<b><u>-6 120 768</u></b>	<b><u>1 136 892</u></b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Exercice clos au 31/12/2024**  
**(exprimé en dinars tunisiens)**

	31/12/2024	31/12/2023
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-6 120 768</b>	<b>1 136 892</b>
<b>Ajustements</b>	<b>7 181 492</b>	<b>301 021</b>
Amortissements & provisions	6 699 302	273 793
Autres produits d'exploitation	0	-2 541 964
Variation des stocks	149 556	1215329
Variation des clients et autres créances	83 638	-1007618
Variation placements et autres actifs financiers	-19 078	261 531
Variation autres actifs non courants	-10 221	-117 297
Variation autres passifs non courants	17 027	-370 996
Variation des fournisseurs et autres dettes	319 890	976 591
Variation AID	633 259	0
Variation PID	-4 874	0
Variation Autres passifs financiers	-35 277	0
Quote part subvention d'investissement	-10 145	-18 035
Dividendes non réglés	-113	-112
Gain sur cession d'immobilisation	0	-11 287
Variation CCA	0	-41 358
Ecart de conversion	0	29 920
Résultat LYTESS réalisé en N-1	0	729 293
Impot différé	0	-223 153
Autres retraitements consolidation	-641 471	1 209 241
Ajustement au titre de la variation du compte courant actionnaire	0	-62 857
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>	<b>1 060 724</b>	<b>1 437 913</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.	-110 219	-204 379
Encaissements provenant de cession d'immobilisations Corp. et Inc.	0	15 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0	-113 894
Encaissements provenant de cession d'immobilisations financières	9 002	2 200
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>	<b>-101 217</b>	<b>-301 073</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes et autres distributions	-1 275 008	-1 275 008
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-1 275 008</b>	<b>-1 275 008</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité</b>		
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-315 500</b>	<b>-138 168</b>
<b>TRESORERIE DEBUT EXERCICE</b>	<b>858 456</b>	<b>996 625</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>542 957</b>	<b>858 456</b>

**I. Présentation du Groupe :**

Le Groupe se compose de trois sociétés entrant dans le périmètre de consolidation :

- « New Body Line SA » : C'est la société consolidante.
- « LYTESS SAS » : la première filiale entrant dans le périmètre de consolidation par intégration totale. Le pourcentage de participation et de contrôle de la société « New Body Line SA » dans cette filiale est de 100%.
- « WORTHWEAR ACTIVE TECHNOLOGY TUNISIE WAT-TUNISIE » : la deuxième filiale entrant dans le périmètre de consolidation par intégration totale. Le pourcentage de participation et de contrôle de « New Body Line SA » dans cette filiale est de 100%.

**1. Périmètre de consolidation :**

Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

*Les comptes consolidés du Groupe « **New Body Line SA** » comprennent ceux de la société consolidante « **New Body Line SA** », la filiale : « **LYTESS SAS** » et la filiale « **WAT-TUNISIE** »*

*Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre les hypothèses suivantes :*

1. *Première hypothèse* : Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.
2. *Deuxième hypothèse* : Le pourcentage de participation reflète le pourcentage de contrôle, tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.
3. *Troisième hypothèse* : Les opérations intergroupes fournies par la société « New Body Line SA » ainsi que les sociétés entrant dans son périmètre de consolidation sont exhaustives.
4. *Quatrième hypothèse* : Les soldes des opérations intergroupes sont réciproques et rapprochés.

## 2. Liste des sociétés consolidées

<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>Nom de la société</b>	<b>Pays</b>	<b>% d'Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>
Société consolidante	« New Body Line SA »	TUNISIE	100,00%	100,00%
Société intégrée globalement				
Intégrée globalement	« LYTESS SAS »	FRANCE	100%	100%
Intégrée globalement	« WAT-TUNISIE »	TUNISIE	100%	100%

### II. Modalités d'établissement des états financiers consolidés :

#### 1. Principes comptables :

Les états financiers consolidés du Groupe « New Body Line SA » sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 décembre 2024.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2024 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par la direction du Groupe.

#### 2. Les normes comptables nationales appliquées :

Le Groupe « New Body Line SA » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

### III. Principes comptables :

#### 1. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant « New Body Line SA ».

##### I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

*Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.*

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intra-Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

Aux termes du § 24 de NCT 35, les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

## *II. Autres Participations*

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

### **2. Immobilisations incorporelles : NCT 06**

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

### **3. Immobilisations corporelles : NCT 05**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

### **4. Impôt sur le résultat :**

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *L'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *L'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

#### **5. Provisions pour risque et charges :**

La société constate une provision lorsque :

- *Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé*
- *Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économique sera nécessaire pour régler cette obligation, et*
- *Le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable*

#### **IV. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés**

##### **Actifs**

#### **AC01 & AC02 : Immobilisations incorporelles**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 77 789 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Logiciel	122 152	122 152
Site Web	5 000	5 000
Fonds commercial	99 626	101 721
Frais de recherche et de développement	696 990	696 990
Concessions de marques, brevets et licences	159 874	159 874
Bad Will	-85 007	-113 343
Immobilisation incorporelles en cours	55 958	0
<b><u>Total brut</u></b>	<b>1 054 593</b>	<b>972 394</b>
Moins : Amortissements	-976 804	-923 797
<b><u>Total net</u></b>	<b>77 789</b>	<b>48 597</b>

#### **AC03 & AC04 : Immobilisations corporelles**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 485 061 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
* AAI construction	835 767	835 767
* Matériel industriel principal	3 878 955	3 936 240
* Matériel industriel auxiliaire	486 928	453 144
* Matériel laboratoire	96 699	96 699
* Outillages industriels	5 863	6 421
* Matériel de transport	72 807	72 807
* AAI Divers	644 666	645 432
* MMB	234 836	236 239
* Immobilisation en cours	54 247	0
<b>Total brut</b>	<b>6 310 768</b>	<b>6 282 748</b>
Moins : Amortissements	-5 825 707	-5 628 032
<b>Total net</b>	<b>485 061</b>	<b>654 716</b>

#### **AC05 : Immobilisations financières**

Le solde de cette rubrique s'élève à 43 942 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Cautionnement	43 835	52 140
Ecart de conversion	107	805
<b>Total</b>	<b>43 942</b>	<b>52 945</b>

#### **AC06 : Autres actifs non courants**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 76 164 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Frais établissement	127 058	129 729
Écart de conversion actifs	0	13 586
<b>Total brut</b>	<b>127 058</b>	<b>143 315</b>
Moins : Résorption	-50 894	-26 018
<b>Total net</b>	<b>76 164</b>	<b>117 297</b>

#### **AC07&AC08 : Stocks**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 391 939 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Matières premières atelier tricotage	512 876	652 975
Matières premières atelier finissage	229 283	240 365
Matières premières atelier teinture	75 384	52 789
Stock de matières premières	1 473 401	1 401 048
Stock emballages	126 151	177 852
Stocke PLV merchandising	5 071	6 339
Produits intermédiaires	593 896	368 562
Produits Finis	1 135 063	1 364 939
Produits Finis pour marche local	74 417	90 319
Matières pièces de rechange	475 184	495 094
Stock en transit CESAR	16742	16741,808
<b>Total</b>	<b>4 717 468</b>	<b>4 867 024</b>
Moins : Provisions	-1 325 529	-572 020
<b>Solde net</b>	<b>3 391 939</b>	<b>4 295 004</b>

**AC09 & AC10 : Clients et comptes rattachés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 833 395 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Clients locaux	480 007	336 509
Clients, étrangers	1 352 042	1 410 312
Clients - factures à établir	1 347	10 526
<b>Total brut</b>	<b>1 833 395</b>	<b>1 757 346</b>
Moins : Provisions	-0	-0
<b>Solde net</b>	<b>1 833 395</b>	<b>1 757 346</b>

**AC11 & AC12 : Autre Actifs courants**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 122 211 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Frs- Avance & Acompte	22 784	16 090
Arrondissement Sur Rémunération	24	20
Crédit de TVA à reporter	11 883	11 228
Etat, IS à reporter	18 200	188 532
Fonds garantie. eurofactir france	952	2 226
Fonds garantie. eurofactor expo	11 032	7 445
Créances sur cession d'immobilisation	12 000	0
Charges constatées d'avance	47 763	62 876
Produits à recevoir	13 652	9 560
<b>Total</b>	<b>138 290</b>	<b>297 977</b>
Moins : Provisions sur AAC	-16 079	-16 079
<b>Total</b>	<b>122 211</b>	<b>281 898</b>

**AC13 & AC14 : Placements et autres actifs financiers :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 547 473 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Billet de trésorerie	5 600 000	5 400 000
TITRES SICAV	215 543	228 397
Autres placements courants	331 930	500 000
<b>Total</b>	<b>6 147 473</b>	<b>6 128 397</b>
Moins : Provisions dur actifs financiers	-5 600 000	-0
<b>Total</b>	<b>547 473</b>	<b>6 128 397</b>

**AC15 & AC16 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Le solde de cette rubrique s'élève à 499 201 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Banque	534 886	855 807
COMPTE D'ATTENTE	261	1 817
CAISSE	7 810	832
<b>Total</b>	<b>542 957</b>	<b>858 456</b>
Moins : Provisions	-43 756	0
<b>Total</b>	<b>499 201</b>	<b>858 456</b>

---

---

## Capitaux propres & passifs

---

---

### **CP01, CP02, CP03 : Capitaux propres**

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 073 268 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Capital social	4 250 400	4 250 400
Réserves consolidées	6 943 636	7 733 480
Résultats consolidés	-6 120 768	1 136 892
<b>Total</b>	<b>5 073 268</b>	<b>13 120 772</b>

### **P01 : Fournisseurs et comptes rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 622 517 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Fournisseurs d'exploitation	513 843	417 005
Fournisseurs non encore parvenues	108 674	57 581
<b>Total</b>	<b>622 517</b>	<b>474 586</b>

### **P02 : Autres passifs courants**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 351 803 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Clients avances & acomptes	6 274	15 343
Personnel Rémunérations dues	225 844	215 568
PDG Rémunérations dues	24 709	24 709
Personnel -opposition salaires	90	90
Dettes provisionnées / congés payés	202 300	208 107
R/S à payer	38 562	33 381
Impôt à liquider	60 937	6 790
TVA à payer	88 582	37 529
Autres taxes sur CA (TCL)	606	1 406
Autres taxes sur CA (Timbre + FODEC)	1 062	1 158
Organismes sociaux	258 569	213 752
Dividendes à distribuer	1 092	979
Charges à payer	181 502	113 821
Intérêts perçus d'avance	255 210	245 761
Impôt RCM payé d'avance	0	47 522
Autres dettes	6 454	13 919
Autre compte débiteurs ou créditeur	10	10
<b>Total</b>	<b>1 351 803</b>	<b>1 179 843</b>

---

---

---

---

## Etat de résultat

---

---

### **R01 : Revenus**

Le solde de cette rubrique s'élève à 8 856 433 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Lingerie	5 500 183	6 193 593
Vente de produits finis	3 381 546	4 928 863
RRR accordés	-25 333	-50 924
Rétrocessions	0	59 087
Autre revenus	37	383
<b>SOLDE</b>	<b>8 856 433</b>	<b>11 131 002</b>

### **R02 : Autres produits d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève à 76 413 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Q.P Subv.inscrite compte résultat	10 145	18 035
Subvention d'exploitation	0	6 721
Locations	24 166	41 826
Transfert de charges	952	17 605
Autre revenus,	41 150	1 842 107
<b>SOLDE</b>	<b>76 413</b>	<b>1 926 294</b>

### **R03 : Achats d'approvisionnement consommés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 426 742 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Achat stocké MP tricotage	1 091 713	1 455 657
Achat stocké MP confection	225 761	268 790
Achat stocké Accessoires emballages	363 662	414 337
Achat stocké MP teinture	135 286	121 814
Achats de matières premières	670	201 995
Achat emballages	47 027	54 330
Autres approvisionnements	85 813	70 153
Variations de stocks de marchandises	120 540	165 850
Carburant	29 070	25 128
Fournitures de bureau	10 428	28 222
Autre achats	6 098	514 312
Achats non stockés	300 602	265 074
RRRO SUR ACHATS	10 072	0
<b>SOLDE</b>	<b>2 426 742</b>	<b>3 585 662</b>

### **R04 : Charges du personnel**

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 866 358 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Salaires et compléments de salaire	2 958 236	3 312 020
Congés payés	99 445	262 048
Charges patronales	749 694	891 698
Autres charges de Personnel	58 983	32 206
<b>SOLDE</b>	<b>3 866 358</b>	<b>4 497 972</b>

**R05 : Dotations aux amortissements et aux provisions**

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 699 302 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dotations aux amortissements	301 804	376 500
Dotations aux provisions pour dépréciation de liquidités	43 757	2 200
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs financiers	5 600 000	0
Dotations aux provisions pour dépréciation stocks	229 305	127 467
Reprise sur provisions des stocks	524 436	-202 431
Reprise/ provision pour risque et charge	0	0
<b>SOLDE</b>	<b>6 699 302</b>	<b>303 736</b>

**R06 : Autres charges d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 362 344 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Services extérieurs	1 128 595	1 771 594
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	314 877	489 627
Personnel extérieur à l'entreprise	0	1 835
Jeton de présence	17 500	21 250
Transport sur achat	10	-3 426
Transport sur vente	51 366	57 669
Missions et réception	35 327	33 139
Assistance Commerciale	307 646	344 759
Frais postaux et télécommunication	73 307	90 006
Commissions et frais bancaires	20 856	31 387
Impôt et taxes	94 209	92 112
Prestations logistiques	22 551	64 855
Redevance sur vente en ligne	7 052	7 730
Autre achats,	4 486	5 195
Transport sur vente en ligne	284 562	425 211
<b>SOLDE</b>	<b>2 362 344</b>	<b>3 432 943</b>

**R07 : Charges financières nettes**

Le solde de cette rubrique s'élève à 37 628 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Pertes de changes	74 623	38 939
Gain de changes	-24 651	-341 636
Escompte obtenus	-13 111	-19 246
Escompte Accordé	58	7 513
Intérêts comptes courants	709	316
<b>SOLDE</b>	<b>37 628</b>	<b>-314 114</b>

**R08 : Produits des placements**

Le solde de cette rubrique s'élève à 657 729 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Revenus de billet de trésorerie	620 133	612 921
Revenus des capitaux mobiliers	37 597	31 505
Intérêts prêts	0	88
<b>SOLDE</b>	<b>657 730</b>	<b>644 513</b>

**XIV-RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31  
DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires,

**I-Rapport d'audit sur les états financiers consolidés**

**1-Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « New Body Line SA » qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 5 073 268 dinars y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 6 120 768 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3-Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

**Valorisation des stocks de produits finis et produits semis finis**

➤ **Risques identifiés :**

Les stocks s'élèvent à 4 717 496 Dinars au 31/12/2024 et se trouvent provisionnés à hauteur de 1 325 529 Dinars. En l'absence d'une comptabilité analytique permettant la détermination des coûts d'entrée de différentes catégories de stocks, nous avons considéré que la valorisation et l'évaluation de ces stocks constitue un point clés d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés :**

- *Stocks relatifs de la société mère, nos travaux ont consisté principalement à :*
  - *Vérifier par un examen analytique substantif que la variation du coût de production entre l'exercice 2024 et l'exercice précédent est cohérente avec le contexte de déroulement de l'activité durant cet exercice.*
  - *Vérifier que les éléments variables retenus pour le calcul des coûts standard ne s'écartent pas de façon significative de la réalité.*
  - *Vérifier le stade de production des produits semi-finis, à partir des fiches de suivi des ordres de fabrication édité par la solution GPAO.*

- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, lors des opérations de prise d'inventaire physique du stock, afin de s'assurer du degré d'avancement de ces stocks.
- Vérifier que les coûts de production sont inférieurs aux prix de vente.
- Vérifier la date de production des stocks et s'assurer que le cours de change à cette date est très proche du celui de la date de clôture et par conséquent l'emploi de ce taux ne peut être à l'origine des anomalies significatives.
- Vérifier pour un échantillon représentatif des autres catégories de stocks, les coûts unitaires de valorisation de stocks par rapport aux dernières factures d'achats
- Vérifier le risque de dépréciation de stock par rapport à l'état des stocks, aux mouvements des stocks, et à l'usage des stocks.
  - Stocks relatifs de la société mère, nos travaux ont consisté principalement à :
    - Se renseigner sur la politique définie par le management de société en matière de dépréciation du stock.
    - Juger la politique définie par le management de société en matière de dépréciation du stock.
    - Se référer aux rapports des experts indépendants (Commissaires Aux Comptes pour la filiale Tunisienne et Expert-Comptable pour la filiale Française) pour s'assurer de la fiabilité des chiffres concernant la valorisation et l'évaluation des stocks des filiales.

#### **4-Rapport de gestion du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5-Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

#### **6-Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

**1-Efficacité du système de contrôle interne du groupe :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mai 2025

**Le Commissaire Aux Comptes**

**UNIVERS AUDIT Sarl**

**Rachid NACHI**

**Le Commissaire aux comptes**

**Univers Audit**

**Rachid NACHI**

  
**UNIVERS AUDIT**  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
Appr. A22 - Imm. Prima A  
Rés. Lac 2001 Les Berges du Lac  
Tél: 71.964.692 - Fax: 71.964.741

## **CHAPITRE III- DOCUMENT D'INFORMATION**

## I- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSEMBLEE

### 1.1 Les membres du Conseil d'Administration

1.1.1 Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration actuels dont le mandat se termine avec l'Assemblée statuant sur l'exercice 2026

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Fonctions à NBL	Mandat
Hanène REJEB	Elle –même	Président		2024 -2026
Karim REJEB SFAR	Lui-même	Administrateur	DG	2024-2026
Nessim REJEB	Lui –même	Administrateur	DGA	2024 -2026
Hedi REJEB SFAR	Lui –même	Administrateur		2024 -2026
Sofiene Ben SLAMA	Lui-même	Admin.representant les petits actionnaires		2024 -2026
Abdelkader HAMZA	Lui -même	Admin. independant		2024 -2026
Mahmoud Hafedh SNENE	Lui-même	Admin. independant		2024-2026

1.1.2 Administrateurs détenant 5% ou plus dans le capital de NEW BODY LINE

(Situation au 31/05/2025)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur Nominale	Montant Total	Pourcentage	Droit de vote
Karim REJEB SFAR	2 227 115	1	2 227 115	52,40%	Oui
Nessim REJEB	469 560	1	469 560	11,05%	Oui
<b>Total</b>	<b>2 696 675</b>		<b>2 696 675</b>	<b>63,45%</b>	

### 1.2 Nomination du commissaire aux comptes

L'AGO du 27/06/2024 a renouvelé le mandat du cabinet « UNIVERS AUDIT », membre de l'OECT, en qualité de commissaire aux comptes de la société pour la période de 2024 à 2026.

### 1.3 Personnes intéressées dans certains points de l'ordre du jour de l'Assemblée

- Les administrateurs en ce qui concerne les jetons de présence,

## II-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DROIT DE VOTE ET LA REPARTITION DU CAPITAL

### 2.1 Nombre de titres comportant droit de vote

Le capital social de la société NEW BODY LINE est constitué uniquement par des actions ordinaires. Ce capital est divisé en 4 250 400 actions ordinaires de nominal un dinar, jouissant toutes de droit de vote.

### 2.2 Date d'inscription au registre des actionnaires

La date d'inscription au registre des actionnaires pour la détermination du quorum et des droits de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2025 sera à priori en date bourse le 18/06/2025.

### 2.3 Répartition du capital (actionnaires détenant plus que 5% du capital)

(Situation au 31/05/2025)

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Karim REJEB SFAR	2 227 115	2 227 115	52,40%
M. Nessim REJEB	469 560	469 560	11,05%
Autres détenant moins que 5%	1 553 725	1 553 725	36,55%
<b>Total</b>	<b>4 250 400</b>	<b>4 250 400</b>	<b>100%</b>

## **CHAPITRE IV PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO**

**1<sup>ère</sup> résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

***Cette résolution mise au vote est adoptée à .....***

**2<sup>ème</sup> résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2024 et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2024.**

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers individuels de la société arrêtés au 31-12-2024.

***Cette résolution mise au vote est adoptée à.....***

**3<sup>ème</sup> résolution : Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2024 et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2024.**

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31-12-2024.

***Cette résolution mise au vote est adoptée à.....***

**4<sup>ème</sup> résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du Code des Sociétés Commerciales.

***Cette résolution mise au vote est adoptée à.....***

**5<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat 2024**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2024 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant / DT</b>
Résultat de l'exercice	-4 509 340.660
Résultats reportés bénéficiaires 2023	4 434 819,605
<b>Résultats reportés déficitaires 2024</b>	<b>-74 521,061</b>

***Cette résolution mise au vote est adoptée à .....***

**6<sup>ème</sup> résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024.**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

***Cette résolution mise au vote est adoptée à .....***

**7<sup>ème</sup> résolution : Fixation du montant des jetons de présence**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de **2 000 DT** nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

***Cette résolution mise au vote est adoptée à .....***

**8<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

***Cette résolution mise au vote est adoptée à .....***